

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

SÉANCE DU MERCREDI 22 MAI 2024

Sommaire

1. Le mot de la Présidente.....	3
2. Le mot de l'Administrateur provisoire	4
3. Adoption du procès-verbal du 13 mars 2024	18
4. Approbation des comptes de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'année 2023	18
5. Point d'information sur le baromètre étudiants.....	26
6. Autorisation de signature d'une convention de mandat relative à la réalisation du projet de réhabilitation de l'Hôtel de la Meilleraye	34
7. Approbation du projet d'adhésion de Sciences Po à la Coopérative carbone de Paris et Métropole du Grand Paris	36
8. Point d'information sur le bilan du plan Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023	36

MEMBRES PRÉSENTS

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Audrey AZOULAY, Carlo BARONE, Henri de CASTRIES, Inês FONTENELLE, Yannig GOURMELON, Charlotte HALPERN, Gessica JEAN, Sandra LAGUMINA, Katja LANGENBUCHER, Alexandre MARIANI, Véronique MORALI, Horatia MUIR WATT, Laurence PARISOT, Pascal PERRINEAU, Sébastien PIMONT, Régine SERRA, Didier-Roland TABUTEAU, Dina WAKED, Ethan WERB.

MEMBRES ABSENTS

Alexandre BOMPARD, Thierry CADART, François DELATTRE, Ramon FERNANDEZ, Henry LAURENS.

Assistaient sans voix délibérative : Jean BASSÈRES, Olivier GINEZ, Alicia SAOUDI

Invités : Alban HAUTIER, secrétaire général ; Caroline JASSON-GRAMUSSET, directrice financière ; Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés ; Anne-Solenne de ROUX, directrice adjointe de la formation et de la recherche ; Myriam DUBOIS-MONKACHI, directrice de la scolarité et de la réussite étudiante ; Guillaume SARAF, directeur de l'immobilier ; Solen LALLEMENT, référente égalité et lutte

contre les violences sexuelles et sexistes ; Héloïse LAMMENS, responsable transition écologique ; Patricia CABROL-LAVERGNE, assistante de direction à la présidente de la FNSP ; Michel GARDETTE, conseiller à la direction générale et à la présidence ; Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Laurence BERTRAND DORLÉAC.

1. Le mot de la Présidente

Laurence BERTRAND DORLÉAC remercie les membres du conseil de leur présence. Elle a le plaisir d'accueillir la représentante du ministère du budget, Alicia Saoudi qui va siéger dans ce conseil et la remercie d'accompagner la FNSP dans ses missions.

Sont excusés : Thierry Cadart qui donne procuration à Alexandre Mariani ; François Delattre et Henry Laurens qui donnent procuration à Henri de Castries, Ramon Fernandez qui donne procuration à Laurence Parisot, et Alexandre Bompard qui lui donne procuration.

En préambule, elle veut évoquer deux points majeurs.

Le premier est lié au contexte international, avec toutes les conséquences connues, y compris à Sciences Po. Les événements au Moyen-Orient ont suscité un émoi bien explicable si l'on considère la gravité de la situation et ses répercussions. Si l'on considère aussi le cœur de métier de Sciences Po, un grand établissement d'enseignement supérieur qui se destine à la formation en sciences humaines et sociales de façon à comprendre le monde et ses mouvements, y compris – et peut-être tout particulièrement – son mouvement politique et géopolitique. La mobilisation qui s'en est suivie a pris toutes sortes de formes. Par expérience, on sait qu'il est très difficile de réagir, de comprendre à chaud. Chacun connaît la scène de Fabrice à Waterloo ; on n'y voit pas très clair dans la bataille. À vrai dire, elle connaît très peu d'historiens ou de contemporains qui en ont été capables.

Malgré tout, Sciences Po a joué son rôle en organisant ou en laissant organiser des rencontres, des discussions avec des personnalités connues pour leurs connaissances du terrain, si ce n'est pour leurs prises de positions politiques variées. Mais, les formes traditionnelles n'ont pas suffi à un certain nombre de personnes. Celles-ci ont donc mobilisé leurs forces autrement. Elle n'a pas à commenter ces faits mais veut seulement rappeler une chose.

Alors que Sciences Po a été attaqué de toutes parts, alors qu'elle a vu à l'œuvre ce que procure la peur – voire la panique – aggravées par la lecture des médias et la participation aux réseaux sociaux, toutes les équipes concernées conduites par le directeur provisoire Jean Bassères ont tenté autant que possible de privilégier le dialogue tout en continuant à répondre aux exigences fondamentales d'un établissement d'enseignement supérieur ; autrement dit, assurer les conditions de recherche, de cours et les examens sans accident et sans heurt. Avec les équipes dédiées, elle voit les mécènes et les partenaires. Elle est frappée, dans l'ensemble, par leur fidélité, à l'exception de quelques-uns qui préfèrent hurler avec les loups. C'est bien durant les périodes de crise que l'on reconnaît ses vrais amis et ceux qui comprennent que Sciences Po n'est pas une entreprise ordinaire, mais un grand établissement d'enseignement supérieur qui assure la formation et la recherche de 15 000 étudiants. Elle remercie chaleureusement Jean Bassères et les équipes de permettre cela.

Un bilan des événements sera fait. Il est encore trop tôt, lui semble-t-il, pour cela, mais elle annonce d'ores et déjà la nécessité, au conseil d'administration aussi, de s'entendre sur le périmètre d'une université au XXI^e siècle en matière d'événements politiques et géopolitiques. On ne pourra pas faire l'économie d'une discussion libre autour de ce sujet central. Jean Bassères exposera sa proposition en la matière dans un instant. Le conseil d'administration devra prendre sa part à la discussion, dans la mesure où la position d'engagement ou de neutralité de l'institution relève largement aussi, lui semble-t-il, de la stratégie de l'établissement. Il faudra donc à y revenir dès la rentrée.

En attendant, elle conseille la lecture de textes qui émanent de l'université de Chicago, la plus avancée dans le domaine de la réflexion sur ce que peut et doit être une université. Elle est avant tout destinée, premièrement, à la découverte et à la diffusion de nouvelles connaissances essentielles ; deuxièmement, à la communication de ces connaissances aux étudiants et à l'acquisition par ces derniers de la compréhension et des compétences qui leur permettront de poursuivre dans la recherche du savoir ; troisièmement, à la formation des étudiants en vue de l'accès à des professions dont l'exercice exige un ensemble systématique de connaissances.

Tout cela la conduit à son second point. Les conseils de Sciences Po vont prochainement choisir, ensemble, une personnalité qui devra mener cette discussion, qui devra aussi trancher en annonçant clairement quelles sont les missions d'un grand établissement d'enseignement supérieur aujourd'hui et demain. Le processus est engagé. Avec Dina Waked qui copréside la commission de proposition des candidatures, avec les bureaux du conseil d'administration et du conseil de l'Institut, avec Laurence Parisot, Alexandre Mariani, Sébastien Pimont, ici présents pour le conseil d'administration, il y a eu une première réunion constructive. Les quatre personnalités extérieures qui ont rejoint la commission par leurs qualités respectives se révèlent d'ores et déjà très précieuses dans la discussion. L'appel à candidatures est désormais lancé et sera clos le 20 juin prochain. La fiche de poste, selon l'article 27 des statuts de la FNSP, est définie. Cette fiche est volontairement ouverte pour permettre des candidatures aussi variées que possible. Elle figure sur un site dédié, comme tous les éléments nécessaires à la compréhension de processus inscrits dans les statuts et qui doivent mener à l'élection d'un ou d'une candidate les 19 et 20 septembre prochains. Pour ce conseil, ce sera le 20 septembre après-midi à 15 heures. Merci de faire confiance au bureau du conseil d'administration pour défendre les positions les plus intelligentes, les plus adaptées, donc les plus sages. Elle sait combien il peut être frustrant de ne pas siéger dans cette commission qui procède à un premier travail ; autrement dit, il faut respecter les statuts de 2015 qui régissent la procédure. Elle n'ignore pas qu'il est plus facile de conduire que d'être à la droite du conducteur, d'autant que l'on dit toujours que c'est la place du mort, mais c'est ainsi.

Elle demande aux membres du conseil d'être des ambassadeurs, de défendre l'institution durant cette période. Les membres de la commission ont le devoir d'être réservés, mais les membres du conseil ont la possibilité de suggérer à d'excellents candidates et candidats de concourir. Elle remercie les membres du conseil pour toutes leurs bonnes idées en la matière et pour leur défense de Sciences Po auprès des médias, qui sont déjà curieux, mais qui vont être très gourmands de nouvelles de la maison.

Elle cède la parole à Jean Bassères, qu'elle remercie encore une fois pour son action à la direction de Sciences Po.

2. Le mot de l'Administrateur provisoire

Jean BASSÈRES développe son propos en cinq points.

Le premier concerne les examens. La période des examens semestriels s'est achevée dans des conditions au total satisfaisantes puisque, sur cent-trente examens, cinq ont dû être reprogrammés dont deux qui sont déjà connus ; il en reste donc trois à reprogrammer. Ce n'était pas complètement gagné, puisqu'il y a eu des tentatives de blocage à l'extérieur des campus sur quatre sites – Paris, Le Havre, Reims et Menton – et que les examens ont pu se tenir ce jour-là soit en les déplaçant dans un autre site, soit en ayant une présence policière qui garantissait le

filtrage de l'entrée dans les campus. C'était un point très important parce que, dans le contexte difficile que connaît Sciences Po, il apparaissait un peu dangereux de rajouter un doute sur la qualité des diplômes. Cela peut être contesté par certains, puisqu'une motion a été préparée au nom de différentes organisations par l'UNEF pour contester cet état de fait mais que, lui, assume complètement ses décisions. Il se dit un peu préoccupé par la situation de certains campus. Menton, où il s'est rendu, mais aussi Reims, Le Havre, où la direction de Sciences Po essaie d'analyser les difficultés qu'elle a pu rencontrer. Mais, globalement, les examens ont pu se tenir selon les modalités prévues. La direction de Sciences Po était très réservée à l'idée de proposer des examens en ligne, parce que les examens en ligne, qui ne sont pas conçus à cette fin-là ont une qualité contestable, sans parler du passage au contrôle continu qui était demandé par certains. La direction de Sciences Po a tenu une ligne de maintien des examens dans les conditions aussi normales que possible.

Deuxième sujet, les incidents du 12 mars. Vendredi, Jean Bassères a reçu le rapport de la cellule d'enquêtes internes préalables. Il a suivi ses recommandations, qui consistent à transmettre à la section disciplinaire le cas de huit étudiants, dont sept directement liés à l'opération de blocage, avec différents motifs. Pour ces sept, c'est la participation à un événement interdit, qui s'est traduit par l'empêchement de tenir un cours. Pour certains d'entre eux, s'ajoutent des motifs particuliers, comme un propos discriminatoire à destination de l'Union des étudiants juifs de France, et une mise en cause de Sciences Po comme institution. Ce matin, il a signé la saisine de la section disciplinaire pour ces sept étudiants. Il y a un cas supplémentaire – il le mentionne, mais la presse n'en avait pas fait état –, une intimidation d'un étudiant vis-à-vis d'un professeur, qui a été « accompagné » jusqu'au métro Rue du Bac, en essayant d'obtenir de ce professeur qu'il supprime une photo de l'événement qu'il avait prise. Ce cas sera aussi examiné par la section disciplinaire, dans des calendriers que la direction de Sciences Po ne maîtrise pas. Le travail approfondi a été important et les choses vont suivre leur cours normal. Il met l'accent sur l'indépendance de la section disciplinaire qui seule décide des sanctions éventuelles.

Troisième sujet, l'audition au Sénat à propos de Sciences Po et l'antisémitisme. C'était dans le cadre d'une mission d'information qui, naturellement, ne portait pas uniquement sur Sciences Po. Cela a été pour lui l'occasion d'affirmer le très fort engagement de Sciences Po pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, puisque c'était l'objet précis de l'audition. Il a fait un point assez important sur le nombre d'actions qui avaient été mises en œuvre en termes de traitement des signalements en constatant que, depuis le 7 octobre, il y avait une augmentation assez significative des signalements. À ce jour, douze enquêtes de la cellule d'enquête sont en cours. Cela a été pour lui l'occasion de rappeler une tolérance zéro vis-à-vis d'actes ou de mouvements antisémites. Il avait une inquiétude supplémentaire dont il a pris pleinement conscience en discutant avec des étudiants – notamment des étudiants juifs –, à savoir le risque très fort d'essentialisation et d'ostracisation de certains étudiants. D'ailleurs, il va prochainement recevoir des parents d'étudiants. L'essentialisation, c'est le raccourci terrible juifs/sionistes/Israël/Netanyahou et donc soutien à tout ce qui est fait aujourd'hui par le gouvernement en Israël. Quant à l'ostracisation, cela prend différentes formes : « *je ne m'assois pas à côté de toi en amphi* » ; « *je ne participe pas avec toi à un exposé* » ; « *je ne t'invite pas à une soirée* ». Ce sont des événements extrêmement graves et inquiétants, vis-à-vis desquels, comme il l'a dit devant la commission sénatoriale – en espérant que le rapport du Sénat en tiendra compte –, le disciplinaire n'est pas la seule réponse. Il faut travailler à un plan de rentrée pour mettre en place tout ce qui peut l'être pour réapprendre à débattre dans des conditions sereines et normales – c'est l'objet de travaux menés actuellement à l'initiative de la direction de Sciences Po. À ses yeux, c'est un enjeu essentiel. Ce plan de rentrée, sur lequel il reviendra, prévoit la fixation d'un cadre de vie partagé, d'obligations respectives. Il pense qu'il faut s'interroger sur le règlement actuel qui régit la vie étudiante. Il y a probablement des choses à

imaginer, notamment en termes d'affichage. Il y a sans doute – mais il reste prudent puisque tout ceci doit être précisé – à concevoir des cours sur le concept de la liberté d'expression en France et ses limites juridiques, y compris sur les réseaux sociaux. Il faut réaffirmer clairement la lutte contre l'antisémitisme et le racisme, en imaginant de nouvelles méthodes – des ateliers, des vidéos – pour traiter le sujet. Il faut valoriser les modes de règlement amiable des conflits, en utilisant l'expérience de l'École de droit, qui est assez pionnière en la matière. Enfin, il faut réfléchir sur la nature des enseignements qui peuvent être développés autour du conflit au Moyen-Orient. Il est frappé par la méconnaissance assez forte de ces questions aujourd'hui par nombre d'étudiants.

Quatrième sujet, la question du remplacement du directeur de la formation et de la recherche (DFR). Comme il l'avait déjà indiqué, le comité de recherche mis en place pour désigner une ou un nouveau DFR a constaté que les huit candidatures qui avaient été déposées et instruites n'étaient pas de qualité suffisante. Le processus de recrutement s'interrompt donc. En revanche, il était nécessaire de nommer une personnalité académique pour exercer les fonctions de direction scientifique. Il a pris l'avis des différents membres de la faculté permanente – notamment les directeurs d'unités et de départements. Un consensus s'est dégagé sur le nom de Christine MUSSELIN, qui a déjà occupé cette fonction et qui, par ailleurs, n'a pas vocation à prolonger son mandat au-delà, sans doute, de la fin de l'année. Si le conseil scientifique valide cette proposition, elle sera nommée directrice scientifique par intérim. Le dispositif sera complété par la directrice adjointe de la formation et de la recherche. En outre, le Comité académique (COMAC) aura vocation à examiner des sujets relevant de ce champ. C'est une solution raisonnable, importante puisqu'il y a des échéances à court terme pour la recherche, notamment la réponse à l'appel à manifestations d'intérêt, qui nécessite que quelqu'un assure la transition après le départ de Sergeï GURIEV, le 15 juillet.

Dernier point. Ce matin, il a donné une interview au *Parisien*, pour parler de différents sujets ; les événements du 12 mars, les examens, l'antisémitisme, ...

Laurence BERTRAND DORLÉAC ouvre la discussion.

Véronique MORALI pose deux questions.

Jean BASSÈRES a dit que cela s'était bien passé du point de vue des examens, mais que, néanmoins, il avait des motifs de préoccupation sur un certain nombre d'entre eux. Comme ces événements ont occupé le devant de la scène et que l'on peut s'interroger sur ce qu'il s'est passé, Jean BASSÈRES peut-il être plus précis sur la situation des campus notamment à propos de ceux qu'il a cités ?

Concernant les chantiers de la rentrée, il a cité tout un tas de points à revoir, de modes de règlement, de réflexions à mener. Qu'en est-il de la charte sur les discriminations – elle ne sait pas si c'est le terme exact – qui régit l'ensemble des discriminations à Sciences Po, notamment leur définition, leur prise en compte, et le règlement des sujets qui sont liés à ces discriminations lorsqu'elles sont avérées, avec les sanctions qui vont avec ? Sa question est : faut-il revisiter cette charte ? Est-elle toujours d'actualité au regard de l'accentuation d'un certain nombre de discriminations comme on l'a vu récemment ?

Jean BASSÈRES précise qu'il n'a pas encore eu l'occasion de se rendre sur les différents campus. Il est allé à Menton, parce que c'était un sujet dans l'actualité peu de temps après son arrivée. Il en est revenu avec le sentiment d'une grande confiance dans la direction du campus,

au premier chef en son directeur qui était présent à ses côtés lors de l'audition au Sénat. À cette occasion, il a pu juger de la solidité de ses prises de position. Son objectif était de s'assurer que tous les cas mentionnés étaient traités individuellement en termes de signalement. Il en est bien ainsi. Chacun sait que c'est un campus à dominante géographique Moyen-Orientale. Naturellement, avant même le 7 octobre, il y avait sur ce campus des tensions qui, d'ailleurs, ont été signalées à l'occasion de différents rapports. Selon lui, on peut y apporter des réponses, notamment autour de la thématique qu'il évoquait : enseignement du conflit assez spécifique compte tenu même de sa dominante géographique.

Son inquiétude – mais il n'a pas plus d'éléments à apporter – porte sur Reims, où il a trouvé que la situation était très tendue dans la relation avec certains représentants étudiants. Il faut essayer de mieux comprendre ce qu'il s'est passé et savoir si des réponses spécifiques doivent être apportées sur ce campus. Mais, plus généralement, au-delà de la question des examens, il faut certainement avoir des interrogations globales sur le fonctionnement des campus qui, d'après les échos qu'il en a, se sentent éloignés du centre parisien. Il y a sans doute toute une réflexion à mener sur les campus et sur leurs différentes composantes dans les semaines et les mois qui viennent.

L'évolution éventuelle de la réglementation de la vie étudiante fait partie des sujets qu'il faut mettre à l'agenda. À titre d'exemple, il fait référence à l'affichage, notamment en péniche, au 27, rue Saint-Guillaume. Il faut sans doute réfléchir aux moyens de s'assurer que le pluralisme soit une valeur respectée, y compris en termes d'affichage. Il n'a pas de réponse arrêtée à cette question, mais considère que la question mérite d'être posée. Quand on entrait dans Sciences Po ces dernières semaines, on était frappé par un affichage abondant et constant sur ce thème. Affichage qui peut créer un malaise chez certains étudiants.

Mais au-delà, il faut s'interroger plus globalement sur les dispositifs de Sciences Po. Il considère que le dispositif en termes de signalements est plutôt bien fait. Il y a une cellule d'enquêtes administratives dédiée présidée par un membre du conseil d'État, ex-magistrat judiciaire, avec deux juristes à plein temps, qui fait des enquêtes de qualité. Ce dispositif, qui initialement avait été conçu pour les violences sexuelles et sexistes concerne maintenant tous les signalements. Il mérite d'être mieux connu. Il estime donc qu'il faut se donner l'ambition d'être très au clair sur les règles du jeu. Il espère pouvoir présenter à ce conseil, sans doute à la rentrée, le fruit de cette réflexion, qui sera aussi débattue au sein des instances compétentes. Il ne faut pas se focaliser sur le disciplinaire. Quand les faits sont avérés, c'est bien entendu adapté mais on se heurte à une difficulté, qui est tout ce qui concerne les réseaux sociaux, puisque la capacité à apporter une preuve certaine que, par exemple, un post a été fait par telle ou telle personne, est souvent difficile. Il faut donc s'attacher aux finalités de l'université, notamment l'éducation, y compris sur des sujets où l'internationalisation rend aussi utile de rappeler quelques règles du droit français – il pense notamment à la liberté d'expression.

Ce thème de risque d'antisémitisme a justifié la décision de suspension des subventions par la Région Ile-de-France. Il a rencontré Valérie PÉCRESSÉ la semaine dernière, c'est là sa préoccupation forte.

Alexandre MARIANI, en tant que secrétaire du Comité social et économique (CSE), veut dire un mot concernant les personnels de Sciences Po. Il ne va pas s'exprimer au nom de ses collègues académiques, mais parlera des personnels en général et notamment des personnels administratifs.

La période que Sciences Po a traversée a été très compliquée – en outre, c'est une succession de crises qui ont fait que les personnels ont très mal vécu les derniers mois – et malgré tout, ces

1 000 personnes sont là tous les matins. Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant ; ils sont là tous les matins et l'institution fonctionne. Les enseignants enseignent, les personnels sont là. C'est important de le rappeler, parce que quand on a cette image de Sciences Po dans la presse, dans les médias, on peut peut-être se demander ce qu'il se passe. C'est donc vraiment une vision de l'intérieur qu'il aimerait partager avec les membres du conseil aujourd'hui.

Et puis, quand on regarde ne serait-ce que l'ordre du jour de notre conseil d'administration, on y voit le baromètre étudiants, l'égalité professionnelle, la transition écologique, autant de sujets qui rappellent le cœur de métier de Sciences Po. Il y a aussi des nouvelles qui ont moins été partagées par les médias, mais le fait que Sciences Po soit la deuxième meilleure université au monde en sciences sociales, ce n'est pas rien. Il estime que le moment est venu aussi pour le conseil d'administration de se recentrer sur l'identité de l'institution, d'avoir confiance en elle et de penser à la suite

Régine SERRA a deux questions factuelles et un autre point.

La première question factuelle concerne les événements qui se sont passés le 12 mars. Dans le propos initial de Jean BASSÈRES, elle n'a pas clairement compris si, effectivement, des propos antisémites ont été tenus à l'encontre de cette étudiante. Elle rappelle que c'est cet incident qui a provoqué l'ensemble de la crise et fait que le Premier ministre s'est invité à une séance de ce conseil d'administration. Elle aimerait donc que ce soit dit ici clairement si cette étudiante a effectivement été qualifiée de sioniste et si on lui a interdit l'entrée dans l'amphithéâtre à ce motif-là. Le directeur provisoire, a mentionné des « *propos discriminatoires* », elle pense qu'il serait bien de préciser cela.

Son autre question, très factuelle, concerne la nomination prochaine, comme elle l'espère, de Christine MUSSELIN, dont chacun connaît le sérieux, la compétence, l'investissement et l'engagement dans cette maison. C'est donc rassurant pour la recherche de savoir qu'une personne est pressentie pour assurer la transition. Dès lors, recrée-t-on un poste de directrice/directeur de la formation qui n'existe plus aujourd'hui puisque les deux fonctions sont réunies dans celle de DFR ?

Enfin, un point qu'elle souhaite porter de nouveau ici, qui concerne l'intervention policière dans les murs de Sciences Po. Elle rappelle que, dans ses communiqués, la CFDT a fortement condamné cette intervention policière. Le code de l'éducation est très clair sur ce point : le recours à la force, qui est une prérogative du président de l'université, ne peut se faire qu'en cas d'atteinte à la vie d'une personne, d'un collectif, ou de dégradation des lieux. Ce n'était pas le cas, dans aucune de ces deux situations. Il y a eu une première intervention sur le campus de Saint-Thomas – déjà évoquée ici – puis d'autres interventions, au 27, rue Saint-Guillaume, à Reims ; il y a eu également des examens sous contrôle policier. Elle rappelle que cette intrusion des forces de l'ordre dans les murs de Sciences Po n'était ni évidente ni nécessaire. C'est la position de la CFDT.

Cela l'amène à un autre point. Jean Bassères a dit qu'on procédait à un recensement des étudiants ayant participé à des actions de blocage. Elle trouve cela particulièrement inquiétant. L'action syndicale, associative, des étudiants est régie par la vie étudiante – elle pense qu'Inès FONTENELLE pourra préciser tout cela. Elle va utiliser un terme volontairement un peu fort, c'est une forme de chasse aux sorcières que d'essayer de lister les étudiants qui ont pu collectivement engager les actions. Elle trouve cela très préoccupant pour la liberté d'expression, pour la liberté d'association et pour le sens-même de la mission d'une université.

Jean BASSÈRES précise qu'il a signé hier la lettre de mission destinée à éclairer le fait de savoir si une institution comme Sciences Po devait prendre position ou pas sur les questions politiques ou les conflits, quels qu'ils soient. Cela lui apparaît être une question assez centrale pour la suite. Cette mission a été confiée à la présidente du conseil scientifique, au directeur des affaires internationales et à la doyenne de l'École de journalisme, qui vont travailler afin de produire un rapport à l'attention future direction pour fin octobre, avec la volonté de mener une large concertation interne et d'avoir des éléments de comparaison internationale.

Véronique MORALI demande ce qui se passera à la suite de cette concertation et de ce rapport. S'il y a une recommandation, qui décidera sur ce sujet *in fine* ?

Jean BASSÈRES précise que d'autres que lui décideront, puisque lorsque le rapport sera rendu il ne sera plus directeur provisoire. L'objectif est bien que la nouvelle équipe de direction arrive avec un rapport qui lui permettra de prendre position. L'idée est déjà d'avoir une doctrine qui soit la plus consensuelle possible, ce qui ne sera pas évident puisqu'il y a des désaccords au sein même de cette institution.

Laurence PARISOT demande si la lettre de mission fixe à ces personnes l'objectif de définir une doctrine.

De faire des propositions de définition d'une doctrine, répond **Jean BASSÈRES**.

Laurence PARISOT demande qui adoptera ou refusera ensuite cette doctrine.

Jean BASSÈRES répond qu'il en est à la phase préalable. Celle de savoir s'il y avait une possibilité d'examiner sereinement cette question et voir quelle position pourrait émerger de la concertation. Après, cela renvoie au mode traditionnel de fonctionnement de cette maison.

Véronique MORALI souhaite qu'on sache dès à présent ce qu'il en sera.

Jean BASSÈRES admet qu'il faudra préciser ce point, mais le sujet c'est qu'aujourd'hui il n'y a pas de doctrine, qu'on lui demande pourquoi Sciences Po ne prend pas une position claire sur le conflit israélo-palestinien alors qu'elle l'a fait pour l'Ukraine. La question de fond est, à son avis, extrêmement importante – et d'ailleurs, il a relevé que la ministre a aussi demandé une réflexion au collège de déontologie. Bien entendu, les conclusions devront être traitées conformément aux règles de gouvernance de Sciences Po.

Laurence BERTRAND DORLÉAC ajoute qu'il est hors de question qu'une politique soit décidée sur ce plan sans que le conseil d'administration n'en soit informé, n'en discute et ne vote. C'est inconcevable puisque cela concerne directement la stratégie de l'établissement.

La feuille de route est claire ; il s'agit d'étudier, avec à la tête de cette mission trois personnalités qui représentent des entités différentes, connaissant très bien la situation internationale, donc

pouvant aussi faire une étude comparative de ce qui a été bien. C'est pourquoi elle a mentionné les travaux de Chicago, parce que c'est une référence en la matière. Cela arrivera au moment où il y aura une nouvelle direction, mais il est évident que celle-ci ne pourra pas décider toute seule de cela. Elle prend l'engagement ici que cette question vraiment importante sera discutée en conseil d'administration.

Elle remercie Jean BASSÈRES d'avoir engagé le mouvement, parce que discuter à bâtons rompus, c'est très bien, mais ce n'est pas assez sérieux. Il faut des éléments objectifs. Le café du commerce n'est pas Sciences Po. Il s'agit de questions trop importantes.

Véronique MORALI ajoute qu'actuellement il n'y a pas que ces deux conflits sur la planète. Si la commission recommande les prises de position, Sciences Po va passer beaucoup de temps à prendre position sur tous les conflits de la planète.

Jean BASSÈRES propose de diffuser la lettre de mission. La question est : « *Une institution a-t-elle vocation à prendre position ?* » ; cela va au-delà des conflits. Par exemple, est-ce la vocation d'une institution universitaire de prendre position entre les deux tours d'une élection présidentielle ?

Laurence PARISOT déclare ne pas être à l'aise avec cette façon de procéder. Elle pense que ce sujet est très lourd, il concerne l'existence même et la vocation de Sciences Po. L'aborder en ce moment, alors que cette institution traverse une très grave crise, avec de multiples dimensions, ne lui semble pas opportun. Elle voudrait que sa position soit actée.

Jean BASSÈRES a une opinion différente, puisqu'il a souhaité cette mission. Il considère qu'il est assez utile pour une nouvelle direction, qui devra prendre position sur ce sujet, d'avoir des avis documentés sur la question.

Laurence BERTRAND DORLÉAC ajoute que Sciences Po est en retard dans ce type de réflexion, qu'il est vraiment urgent de se poser le problème de ce qu'est une université et quel type de position doit prendre un tel type d'établissement en cas de conflit.

À propos du 12 mars et de ses suites, **Jean BASSÈRES** précise que le rapport indique assez clairement, que la phrase « *ne rentre pas si tu es sioniste* » a été prononcée d'une manière ou d'une autre. La difficulté qu'a eu la cellule d'enquêtes administratives, malgré ses investigations, est qu'elle n'a pas pu déterminer qui avait prononcé cette phrase. Il n'y a pas de doute sur le fait qu'une phrase a été prononcée sans qu'on sache avec assurance qui l'a prononcée. Si une personne avait été identifiée, naturellement, il y aurait eu saisine de la section disciplinaire sur ce point. La phrase telle que relatée dans la presse a été confirmée par trois personnes qui ont déclaré l'avoir entendue, avec une formulation différente, mais c'est surtout la difficulté à identifier la personne qui l'a prononcée qui a rendu la chose compliquée. À la lecture du rapport, il n'y a pas de doute que la phrase a été prononcée – si telle était la question de Régine SERRA. Il croit comprendre qu'elle la qualifie d'antisémite, ce qui, en soi, est un sujet de débat...

Régine SERRA précise qu'elle ne la qualifiait pas d'antisémite...

Jean BASSÈRES en prend acte.

Régine SERRA demandait si des propos antisémites avaient été formulés à cette occasion.

« *En visant ces propos ?* », demande **Jean BASSÈRES**.

« *Ceux-là ou d'autres* », indique **Régine SERRA**.

Jean BASSÈRES précise que ce sont ceux-là qui étaient visés ; ils ont été tenus, mais on ne sait pas par qui. Voilà pour résumer de manière lapidaire les choses.

Concernant la direction scientifique provisoire, cela a été son choix de ne pas nommer un DFR provisoire, ce qui aurait été possible. Il rappelle qu'il y a une directrice adjointe de la formation et de la recherche ; elle aura la charge des questions de formation. C'est ce qu'il expliquera demain au CSE, il y aura une directrice scientifique provisoire et une DFR adjointe. Ce qui est cohérent avec l'organigramme et sa structuration fonctionnelle. Il ajoute que, pour qu'il n'y ait pas un vide hiérarchique, il faut que ce soit cette DFR adjointe qui ait autorité hiérarchique sur les directions qui, en termes de formation, relevaient du DFR.

Concernant l'intervention de la force publique, il précise les choses. Il y a ce qu'il se passe sur les campus et cela, c'est lui qui, à deux reprises, a souhaité l'intervention de la police. Et puis il y a ce qui se déroule sur la voie publique, notamment devant l'université. Là ce n'est pas le directeur de Sciences Po qui la demande, même s'il assume complètement qu'il y ait eu de la présence policière à Menton, à Paris, au Havre et à Reims.

Il croit à la vertu des principes, et les respectent, mais il croit aussi à la nécessité de tenir les examens. Or, depuis qu'il est arrivé, personne n'a pu lui expliquer comment tenir les examens sans présence policière. Il faut donc poser clairement les enjeux, si l'on dit « *Je ne voulais pas de la présence policière et j'assume que l'on n'ait pas d'examens* », il peut le comprendre, mais il faut aller au bout du raisonnement, parce qu'il ne connaît pas le magicien qui fait que quand un blocage n'est pas évacué, les examens peuvent se dérouler. Il l'assume complètement, parce que sa priorité – et il pense que beaucoup d'enseignants doivent la partager, puisque c'est le cœur de leur activité – était de faire en sorte que les examens se tiennent, et surtout, qu'ils ne soient pas dévalorisés. Des propositions lui ont été faites de passer au contrôle continu ou à des examens en ligne. Pour des examens qui n'ont pas été préparés pour être en ligne, c'est tout simplement une forme de dévalorisation des diplômes. Aujourd'hui, l'image de Sciences Po est assez écornée pour ne pas ajouter en plus aux étudiants qui sortiront diplômés le fait que leurs employeurs s'interrogent sur la qualité de leur diplôme.

Il assume donc ce choix. Ce qui le gêne – tout en comprenant les réserves exprimées –, est que certains n'assument pas jusqu'au bout leur position. Lui assume que, pour le bon déroulement des examens, il puisse y avoir des forces de police devant la rue Saint-Guillaume. Il souligne qu'il n'y a pas eu de heurts et de violences. Il rappelle aussi que d'autres ont agi de la sorte. Lorsque le recteur a fait intervenir les forces de police à la Sorbonne c'était dans des situations assez comparables. Il sait que cette question fait débat, mais il faut que chacun assume sa position jusqu'au bout. Lui, considère que les examens n'auraient pu avoir lieu sans intervention

de la police ; ou alors, c'est ne pas savoir ce qu'il s'est passé à Menton, à Reims, au Havre, et rue Saint-Guillaume.

Enfin, il ajoute qu'il n'a aucun problème à dire aussi qu'un étudiant, qui par ces blocages veut empêcher le bon déroulement des examens, peut faire l'objet d'une saisine de la section disciplinaire, parce que la liberté d'association s'exprime dans un cadre. Or, il n'a jamais vu une liberté d'association, syndicale ou pas, donner le droit de bloquer les examens. Quand il était étudiant, il a participé à des choses peut-être répréhensibles, mais il le faisait en connaissance de cause et aurait accepté d'être sanctionné pour cela. Les règles du jeu sont claires, si on décide de les transgresser, on assume les conséquences de cette transgression.

Laurence BERTRAND DORLÉAC rappelle que certains membres du conseil doivent partir après 16 heures, et qu'il y a d'autres questions importantes à traiter. Elle demande donc aux prochains intervenants d'être aussi synthétique que possible.

Inès FONTENELLE commence en disant qu'elle partage complètement la position de la CFDT qui vient d'être exprimée par Régine SERRA. Elle la remercie pour l'ensemble de ces points et remercie aussi les salariés, les enseignants, les Alumni, les doctorants, les étudiants, les chercheurs, qui se sont solidarisés avec la mobilisation étudiante, notamment lors de la répression qui en a suivi.

Tout comme la CFDT, l'Union étudiante et leurs collègues des autres syndicats condamnent fermement l'intervention de la police à deux reprises, notamment à l'intérieur des bâtiments sur le campus de Paris. Elle rappelle que la première intervention a eu lieu au bout de quatre heures d'occupation, au terme de trente minutes de discussion, alors même qu'aucun cours ni examen n'était empêché, qu'il y avait quatre tentes installées dans le jardin de Saint-Thomas. Certes les étudiants occupaient le bâtiment de Saint-Thomas, mais pas les salles de cours. Factuellement, personne n'entravait quoi que ce soit lors de cette première occupation qui était une action symbolique déjà en réponse aux premières sanctions qui avaient été annoncées à la suite d'un sitting, dont elle rappelle qu'il n'a pas créé de grands troubles au sein de l'institution, puisque des étudiants brandissaient des drapeaux et chantaient quelques couplets en péniche et dans le hall de la direction.

La première intervention de la police en particulier – mais aussi toutes celles qui ont suivi – était largement disproportionnée. Personne n'était en danger. À Sciences Po – ce qui n'est pas le cas ailleurs – il n'y a jamais eu de dégradations ni de violences. En outre, la première fois, l'argument selon lequel des examens auraient été empêchés ou des cours n'auraient pas pu se tenir est factuellement faux. Elle tient à le dire, c'était une décision irresponsable. Mais d'une certaine manière Jean BASSÈRES a contribué à la cause palestinienne en lui donnant une visibilité nationale, en médiatisant l'affaire et en suscitant la solidarité des autres étudiants en France. Quelque part, elle pourrait presque l'en remercier – malheureusement. Toutefois, la démarche en elle-même visant à contrôler une mobilisation qui dérange beaucoup de monde en France, y compris le Gouvernement, est contradictoire avec son propre objectif.

Par ailleurs, il n'y a peut-être pas eu de violences majeures ou de violences tout court mais la police reste composée de personnes armées. Lors d'une intervention, c'était une brigade antiterroriste ou quelque chose de ce type qui est venue dans Sciences Po pour déloger des étudiants occupant leur propre université. La direction de Sciences Po a donc pris le risque que des étudiants se blessent, voire pire. En effet, on sait que parfois, en France, la police dépasse les limites du raisonnable. Il y a des risques d'arrestations, de gardes à vue et de sanctions pénales auprès d'étudiants qui, rappelle-t-elle, se mobilisent pour un cessez-le-feu, pour le

respect du droit international, et pour demander à Sciences Po de prendre position sur la question, en cohérence avec des prises de positions très fortes qui ont été affirmées par le passé. Elle considère que le rôle d'une institution académique n'est pas de mettre en danger ses étudiants en invitant la police sur leurs lieux d'étude mais de les protéger. Ce n'est pas ce que Jean BASSÈRES a fait, et elle le regrette. Encore une fois, rappelle-t-elle, que font ces étudiants ? Ils condamnent des crimes de guerre, des violations très graves du droit international et se mobilisent contre un risque plausible de génocide à Gaza, selon les termes même de la Cour internationale de justice.

Les mobilisations à Sciences Po, y compris les occupations et les blocages, font partie de l'histoire de Sciences Po. Valérie PÉCRESSÉ qui se plaignait d'une minorité islamo-gauchiste radicalisée, instrumentalisée, antisémite, etc., a elle-même occupé ce bâtiment quand l'ENA a déménagé à Strasbourg. Elle remarque aussi l'hypocrisie d'une partie de la classe politique, qui aujourd'hui s'acharne contre Sciences Po et contre des étudiants qui, encore une fois, se mobilisent pour une cause bien plus noble que le simple déménagement de l'ENA. En mai 68, Sciences Po a été occupé pendant cinq semaines et la police n'est pas intervenue sur les lieux. En 2018, Frédéric Mion a même été coincé dans son bureau – c'est ce que l'on apprend dans *Le Monde* – et la police n'a pas été invitée à intervenir. Aujourd'hui, si l'on ouvre le livre des 150 ans de Sciences Po, on constate que l'établissement est fier de retracer l'ensemble des mobilisations qui y ont été menées par le passé. Peut-être que, quand on publiera le livre des 200 ans de Sciences Po, on sera également fier des étudiants qui se seront battus, contre vents et marées, pour une cause qui était noble, celle de la guerre en Israël et en Palestine et de l'appel à un cessez-le-feu.

Elle tient à le redire ici, parce que c'est ce qui a été beaucoup mis en avant dans la presse : non, la mobilisation en tant que telle n'est pas antisémite. Dans une population de 15 000 étudiants, on ne peut pas exclure le fait qu'il y ait des actes antisémites et elle prend tout à fait au sérieux les remarques qui ont pu être faites par des étudiants juifs qui se sentent ostracisés, etc., mais encore une fois, la mobilisation n'est pas antisémite ; c'est faux de le dire. C'est tout simplement une manière de disqualifier et de discréditer l'ensemble des étudiants.

Elle se fait également la porte-parole d'un ensemble de revendications qui ont été portées par ces étudiants mobilisés au cours de ces dernières semaines.

D'abord, comme les membres du conseil le savent – cela suscite beaucoup de débats – les étudiants demandent la création d'un groupe de travail pour évaluer les partenariats académiques et économiques de Sciences Po avec des établissements qui violeraient le droit international. Elle souhaite soumettre cette idée au conseil d'administration. C'est une démarche de transparence, les étudiants veulent être sûrs que l'ensemble des partenaires de Sciences Po, y compris hors Israël, respectent le droit international. Elle sait que la direction de Sciences Po a exprimé un refus très clair à ce propos et que, bien avant cette prise de position, la ministre elle-même disait que Sciences Po ne créerait pas de groupe de travail. En revanche, elle tient à dire que dans cette pièce, si tout le monde est sûr et certain du fait que Sciences Po n'a aucun partenaire qui violerait le droit international, alors pourquoi refuser de créer un groupe de travail, ne serait-ce que pour en conforter la certitude ? Aujourd'hui, il y a énormément d'informations que les étudiants n'ont pas, ce qui peut aussi susciter un certain nombre de tensions, et il y a un refus ne serait-ce que de partager cette information et de s'y pencher collectivement. Elle pense que ne pas vouloir créer un groupe de travail sous-entend déjà une forme de réponse quant à ce qui pourrait en sortir. De même, les partenariats académiques de Sciences Po ne me semblent pas être régis par une forme de charte éthique. Les étudiants proposaient de se pencher aussi sur la question, comme cela existe pour la charte des dons dans laquelle, d'ailleurs, il est explicitement mentionné que Sciences Po ne reçoit pas de dons de partenaires qui violent le droit humain.

Ensuite, les étudiants ont appelé... (*réaction de Véronique MORALI*)...

Véronique MORALI intervient pour dire qu'Inês FONTENELLE ne peut pas mobiliser la parole comme cela et ajoute : « *Tout le monde veut parler* ».

Inês FONTENELLE précise qu'elle va conclure et tient à rappeler qu'il y a deux minutes, on disait que c'était la crise la plus profonde que traversait Sciences Po, or, on ne peut pas s'exprimer...

« *À peine ?!* », intervient **Pascal PERRINEAU**.

Inês FONTENELLE répond « *Pardonnez-moi, mais vous avez fait des interventions bien plus longues que moi dans ce même conseil...* ».

« *Ah bon ?* », répond **Pascal PERRINEAU**.

Inês FONTENELLE ajoute : « *Oui, à l'époque de Mathias VICHERAT, je m'en rappelle. Donnez-moi quelques secondes parce qu'il me semble que la situation est suffisamment grave pour mériter un peu de temps. Et, en cas de besoin, rien n'empêche d'organiser un nouveau conseil d'administration plus tard.* »

Sur la question des sanctions disciplinaires, elle trouve absurde de vouloir viser certains étudiants qui, peut-être, mènent la mobilisation, parce qu'ils ont bloqué l'établissement pour toutes les raisons qu'elle vient d'exposer. C'est une forme de dérive répressive au sein de l'institution – et du monde académique de manière plus large, puisque l'on sait que cela ne concerne pas uniquement Sciences Po – qu'elle regrette, qu'elle condamne et qui, par ailleurs, risque de contribuer à une forme d'escalade...

Laurence BERTRAND DORLÉAC indique que les membres du conseil ont bien compris la position d'Inês FONTENELLE et précise qu'on ne peut pas reporter encore l'ordre du jour. Il y a un minimum de respect pour les salariés de cette maison qui ont travaillé pour des rapports. Elle aimerait bien les inviter ici et demande donc une nouvelle fois à chacun d'être synthétique.

Audrey AZOULAY (en visio-conférence) regrette de ne pas pouvoir être physiquement présente. Elle veut d'abord remercier le directeur, Jean BASSÈRES pour toutes les réponses qu'il a déjà apportées, qui étaient fort utiles. Les derniers propos tenus la conduisent à préciser qu'il y a deux choses très différentes : il y a la mobilisation politique, qui n'a rien de nouveau de la part d'étudiants dans l'histoire de l'université ou l'histoire de Sciences Po ; et il y a une deuxième question qui est extrêmement préoccupante, celle de possibles dérives antisémites. Ce sont celles qui doivent retenir toute l'attention.

Au début, a été évoquée la charte des discriminations qui existe aujourd'hui. Existe-t-il, si oui, combien de plaintes de la part d'étudiants, d'enseignants, pour des faits de nature antisémite ? Y en a-t-il beaucoup ? Est-ce croissant ? Les gens portent-ils plainte ou pas ? Si oui, combien

y a-t-il de procédures en cours et combien de temps mettent-elles à aboutir ? Si elle a bien entendu la réponse sur la question du 12 mars et d'ailleurs, elle pense qu'il serait intéressant de rendre public ce résultat, parce que ce qu'il s'est passé le 12 mars a évidemment choqué beaucoup de monde, y compris au sein du conseil d'administration, puisqu'un de membre de l'administration de Sciences Po, qui était présent, avait relaté les faits avec précision.

Au-delà de ce premier volet disciplinaire sur cette question, il y a le fait que Sciences Po est une institution d'éducation, de dialogue, si possible d'amélioration des comportements. Elle voudrait donc savoir s'il existe aujourd'hui – et autrement, s'il serait possible de l'envisager – un référent sur ces questions à Sciences Po. Peut-être que la situation d'aujourd'hui mériterait qu'il y ait soit un point d'écoute, soit un référent particulier sur la question de l'antisémitisme, voire éventuellement des formations, qui existent peut-être déjà, pour les référents du monde enseignant ou la communauté administrative – voire les organisations syndicales de tous côtés, si elles le souhaitent – parce qu'elle a l'impression qu'il y a beaucoup de flottement entre antisémitisme, antisémitisme ; qu'est-ce qui en est, qu'est-ce qui n'en est pas. Est-ce de l'ignorance ou une ambiguïté coupable, elle l'ignore, mais il serait peut-être utile de préciser toutes ces notions.

Jean BASSÈRES indique que depuis le 7 octobre, il y a eu une augmentation des signalements pour faits d'antisémitisme au sens large, c'est-à-dire incluant l'apologie du terrorisme. Depuis le 7 octobre il y a eu 24 signalements qui donnent lieu à instruction systématique, et aujourd'hui il y a 12 affaires en instruction devant la cellule d'enquêtes. Une est close, celle du 12 mars qui a donné lieu aux différentes saisines qu'il mentionnait tout à l'heure.

À Sciences Po, il y a une référente qui traite les sujets de discrimination et, aujourd'hui, notamment les questions d'antisémitisme et de racisme. Cela lui paraît être un dispositif assez équilibré. Ce n'est pas elle qui a la charge de la gestion des violences sexuelles et sexistes. Il y a donc quelqu'un qui est concentré sur les sujets de discrimination, et aujourd'hui, une très large part de son activité est centrée sur les signalements racistes, antisémites. Si les membres du conseil le souhaitent, lors d'une autre séance de ce conseil, un point sur le mode de traitement des signalements, entre le moment où il y a signalement, puis l'intervention préalable de la référente, puis la cellule d'enquêtes administratives et, enfin, la section disciplinaire, pourra être fait. Ce sont des éléments qui vont être communiqués par écrit au Sénat, dans le cadre de la commission qu'il évoquait précédemment. Il y a d'ores et déjà des actions de formation, notamment pour les responsables associatifs. Sciences Po travaille avec la LICRA sur ce sujet et a pour ambition de renforcer ces dispositifs.

Encore une fois, il assure qu'il y a un dispositif robuste à Sciences Po. Il y a les difficultés objectives qu'il évoquait tout à l'heure, notamment vis-à-vis de tout ce qui remonte vers les réseaux sociaux. Les éléments de preuve peuvent être assez compliqués à établir. La section disciplinaire a pris une sanction à l'égard d'une personne dont l'avocat a pu démontrer qu'il n'y avait pas de certitude absolue sur l'auteur du post en question, alors qu'il n'y avait pas de doute puisque la section avait été saisie. Autre difficulté, la qualification juridique de certains faits, notamment l'apologie du terrorisme. Sciences Po travaille systématiquement avec un avocat pénaliste, notamment afin de savoir s'il est possible de mobiliser l'article 40 du code de procédure pénale. Après le 12 mars, il y a eu le temps de l'enquête, soit une quarantaine d'auditions. Tout cela a été mené de manière professionnelle. Il y a certes le sujet de la durée, qui est souvent pénible pour les personnes qui ont fait un signalement.

En outre, comme l'évoquait Audrey AZOULAY, il y a des sujets qui relèvent difficilement d'une section disciplinaire. Il mentionnait l'ostracisation ; il n'y a aucun moyen d'engager la moindre action vis-à-vis de quelqu'un qui refuse de s'asseoir à côté de tel ou tel dans un amphi.

Le sujet du lien entre sionisme, antisionisme ou antisémitisme est extrêmement complexe. Renvoyer cela à des sections disciplinaires ne lui paraît pas être la seule et la bonne réponse. Il ne croit pas qu'elles aient été conçues et formées pour ce type de questionnements. Mais c'est là une remarque générale et, pour l'instant, le dispositif est celui-là et, naturellement, il est appliqué.

Sandra LAGUMINA a une question beaucoup plus prosaïque. Dans son introduction, Laurence BERTRAND DORLÉAC, a dit qu'elle se réjouissait de la fidélité des mécènes, des partenaires, etc. Il y a quelques mois, il avait été demandé qu'un point soit régulièrement fait au conseil d'administration sur ces questions, notamment afin de savoir si Sciences Po continuait à être soutenue par ces mécènes ou partenaires. Quand on regarde les comptes tels qu'ils vont être présentés aujourd'hui, c'est un sujet qui n'est vraiment pas secondaire. Y a-t-il – peut-être pas tout de suite – une possibilité d'objectiver un peu cette situation ?

Laurence BERTRAND DORLÉAC rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, la directrice de la stratégie et du développement (DSD) de Sciences Po a été conviée à faire une présentation devant les membres de ce conseil. Elle ajoute qu'elle-même ne fait pas preuve d'un optimisme triomphant mais qu'elle constate simplement que la plupart des donateurs et des mécènes de Sciences Po ont les nerfs bien accrochés et continuent à soutenir cette institution.

Henri de CASTRIES exprime son soutien à Jean BASSÈRES et à l'équipe qui l'entoure, parce qu'il considère qu'ils ont agi exactement comme il convenait de le faire dans ce type de situation. La liberté universitaire, ce n'est pas qu'une minorité prenne en otage une majorité d'étudiants soucieux de mener à bien leurs études, dans une institution dont la réputation n'a franchement pas besoin de cela. On peut regretter d'avoir été obligé d'en arriver là, mais on ne peut pas en être surpris. Donc, merci Jean BASSÈRES et merci à l'ensemble de l'équipe d'avoir fait preuve de la fermeté qui montre qu'il y a quelqu'un à la barre.

Deuxièmement, il entend l'idée suggérée par Inès FONTENELLE d'une commission supplémentaire, mais si cette institution souffre d'un défaut, c'est la complexification de sa gouvernance au fil des dernières années. Il considère que Sciences Po n'a pas besoin d'ajouter cela. En outre, il ne voit absolument pas pour quelle légitimité une commission de ce type serait établie. Dans quelques mois le sujet de discussion sera l'inverse. Il sera celui de savoir s'il y a encore un nombre suffisant de mécènes pour pouvoir permettre à Sciences Po de continuer à accomplir ses missions.

Cela le conduit au dernier point qui a été soulevé par Sandra LAGUMINA. Il voudrait attirer l'attention du conseil et les préparer à un budget de crise parce que, pour connaître un peu les entreprises et un certain nombre des mécènes, il pense que le nombre d'institutions qui sont à la recherche de financements privés en France et ailleurs n'a pas diminué, que le nombre d'institutions qui savent se présenter sous un jour attractif est plutôt en augmentation, et qu'aujourd'hui Sciences Po n'est pas en tête de la liste des institutions sur lesquelles on a envie spontanément d'augmenter ses efforts – c'est un euphémisme. Il pense qu'il faut que ce conseil se prépare à une situation de crise, que ce soit du côté des Alumni, des mécènes ou de la formation professionnelle parce que, pour l'instant, Laurence BERTRAND DORLÉAC évoque une réserve, mais si les choses ne sont pas clarifiées et redressées dans un horizon assez bref, cette réserve risque fort de se transformer en abandon.

Tout ce qui favorise cela ne lui semble pas aller dans le sens d'un développement et d'une survie de l'institution. En réponse à une remarque d'Inês FONTENELLE, il ajoute qu'il aimerait beaucoup que l'on puisse être sûr que Sciences Po publiera un rapport sur son 200^{ème} anniversaire.

Pascal PERRINEAU souhaite faire une brève remarque liminaire puisque pas mal de choses ont été dites, en particulier dans l'intervention d'Henri de CASTRIES.

Premièrement, Sciences Po est dans un environnement large. Il est préoccupé par le fait que Sciences Po ou qu'une certaine communauté dans Sciences Po ne regarde pas cet environnement large, mais uniquement son nombril. Sciences Po n'est pas fait pour Sciences Po. Une université n'est pas faite pour les universitaires. Il faut savoir prendre un peu de hauteur ; sinon, on se dirige, sourire aux lèvres, dans le mur.

Deuxièmement, il veut remercier l'administrateur provisoire. Les Alumni l'ont fait, à l'unanimité de leur conseil d'administration ; ce qui veut dire quelque chose parce que les membres du conseil d'administration sont élus par les adhérents des Alumni. À l'unanimité, le conseil d'administration a dit toute l'admiration qu'il avait pour le travail effectué par l'administrateur provisoire dans une situation très difficile. Il voudrait également dire le danger qui pèse sur le tiers du budget de Sciences Po : les financements privés. Depuis trois mois, il consacre ses semaines à dîner, déjeuner, petit-déjeuner avec des Alumni, qui sont souvent des petits ou moyens donateurs – mais ils sont importants – qui lui font part de leurs doutes, et pour certains d'entre eux de leur refus de financer Sciences Po. Auparavant, lors des crises précédentes, il récupérait neuf doutes sur dix ; aujourd'hui, c'est un sur dix. Cela permet de mesurer l'ampleur et la gravité de cette crise.

Troisièmement, tous les cabinets de recrutement et de placement – nombreux parmi les anciens – expriment des interrogations en ce moment sur la valeur du diplôme de Science Po et en font part à de nombreux chefs d'entreprise ou autres. Ne renforçons pas ce doute.

Il conclut en disant : « *Madame FONTENELLE, vous disiez : 'Méfions-nous de ces essentialisations, les Alumni, les professeurs, les étudiants', mais vous ne représentez pas les étudiants, vous représentez certains d'entre eux. Et vous ne représentez pas les Alumni, croyez-moi...* ».

Inês FONTENELLE répond qu'elle n'en a jamais eu la prétention.

Pascal PERRINEAU poursuit en disant que les enseignants, les professeurs sont beaucoup plus partagés qu'elle veut bien le croire sur tout ce qu'il se passe. Qu'une mobilisation existe, c'est tout à fait légitime mais, dans les excès de cette mobilisation, il y a une vraie mise en danger, celle d'une minorité activiste de menacer les acquis d'une année universitaire. Si les examens n'avaient pas pu se dérouler cela aurait été une catastrophe pour Sciences Po ! Si l'on avait bradé le diplôme, cela aurait été une catastrophe pour Sciences Po ! Et là, il y avait un risque tout à fait objectif. Pascal PERRINEAU rappelle qu'il enseigne sur le site de Menton. Il sait ce qu'il se passe. Il a vu la manière dont on cherchait à bloquer les examens ; et heureusement, les examens ont pu se dérouler. D'ailleurs, les étudiants en sont reconnaissants, même des étudiants qui étaient engagés – c'est leur droit – dans le mouvement de soutien à la Palestine.

Il conclut en disant : « *il faut donc tout de même avoir le sens des nuances, que l'on semble avoir perdu, pratiquer des jugements un peu balancés, parce que l'on a montré du doigt toutes celles et ceux qui, au sein de la communauté, disaient : 'Il y a peut-être ici et là, de manière faible, des dérives antisémites'. Oui, il semble bien qu'il y en ait. On était brocardé quand on disait cela il y a encore quelques jours. Et en ce qui concerne l'apologie du terrorisme, on vient d'apprendre qu'il y a plus d'une dizaine de dossiers. Certes, tout cela est minoritaire, mais ce n'est pas à l'honneur de Sciences Po et de celles et ceux qui cherchent à mettre cela sous le boisseau.* »

3. Adoption du procès-verbal du 13 mars 2024

Laurence BERTRAND DORLÉAC soumet l'adoption du procès-verbal au vote.

Régine SERRA demande si le Premier ministre a relu ses propos.

Patricia CABROL-LAVERGNE indique que le procès-verbal n'a pas été transmis au service du Premier ministre.

➡ *Le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2024 est adopté à l'unanimité moins une abstention.*

4. Approbation des comptes de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'année 2023

Laurence BERTRAND DORLÉAC cède la parole à Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

Jérôme EUSTACHE indique que les comptes sont certifiés si on les arrête en l'état. Son rapport est sorti et signé, il est en possession de Caroline JASSON-GRAMUSSET, directrice financière en laquelle il a toute confiance. Il a participé – même à distance – au comité d'audit et a donc pu aussi s'exprimer. Le comité d'audit a eu la restitution intégrale et technique de sa mission, qui s'est très bien passée. Il remercie la direction financière en soulignant que lorsque ses équipes et lui passent 800 heures à auditer les comptes de la FNSP, les équipes de Sciences Po le font dix à quinze fois plus.

Sans déroger à ce qui a été fait auparavant, une parfaite *compliance* du respect des textes qui imposent la présentation des comptes d'une fondation a été mise en place. Elle valorise les contributions volontaires en nature. Il rappelle que Sciences Po bénéficie de personnel du CNRS et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une somme totale de 24 M€, qui figure dans ses comptes, même si c'est extra financier parce que ce n'est pas

comptable – mais la réglementation demande de les valoriser. Sciences Po occupe gratuitement ses sites dans les campus en région ; tout ceci est valorisé parce que, si demain ce n'est plus gratuit, il y aura la réponse dans les comptes de ce que cela coûterait. Sciences Po fait appel à la générosité du public ; toujours sous l'empire de la loi de 1991, qui avait permis à la Cour des comptes d'investiguer l'ARC. Il est donc rendu compte de l'utilisation des dons en termes de missions sociales de cette fondation, des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement. Enfin, les membres du conseil ont toutes les informations liées à l'endettement de Sciences Po, également les faits marquants de l'exercice.

Laurence BERTRAND DORLÉAC remercie Jérôme EUSTACHE et cède la parole à Alban HAUTIER, secrétaire général de Sciences Po, et à Caroline JASSON-GRAMUSSET, directrice financière.

Alban HAUTIER indique qu'en 2023, le résultat est positif de 2,7 M€, ce qui est à peu près dans l'épure de l'année précédente où il était de 2,1 M€. Au cours de l'année 2023, Sciences Po a connu de bonnes nouvelles dans le courant de l'année par rapport à ce qui avait été présenté au conseil pour le budget initial, ainsi qu'au budget révisé en octobre dernier, puisque l'amélioration est de 0,5 M€.

En ordre de grandeur, la progression des recettes et des dépenses est à peu près la même.

Pour ce qui concerne les ressources, entre 2022 et 2023, il y a une augmentation de la dotation de l'État, principalement à la suite du rendez-vous salarial de la fonction publique. C'est-à-dire l'argent supplémentaire que donne l'État au titre de l'augmentation du point fonction publique. Il y a une augmentation encore soutenue de l'apprentissage, qui fait partie du périmètre de la levée de fonds de la direction de la stratégie et du développement de Sciences Po. Le développement de l'apprentissage est en partie ce qui explique la dynamique des partenariats. Il y a une hausse significative des ressources issues de la formation initiale, avec la décision prise par ce conseil concernant l'augmentation des droits de scolarité ; ainsi qu'une amélioration de 0,7 M€ de la marge de l'*Executive education* (Exed). Il y a, en outre, des mouvements sur les produits divers et exceptionnels sur lesquels il pourra revenir dans le détail si les membres du conseil le souhaitent.

Concernant les charges, **Caroline JASSON-GRAMUSSET**, précise que le personnel permanent est en augmentation de 5,5 M€, sans tenir compte de l'Exed, puisque la marge de l'Exed a été présentée auparavant. Si l'on ajoute ce personnel, le niveau d'augmentation est de 6,2 M€. Cette croissance s'explique à la fois par un effet volume et un effet rémunération. Dans l'effet rémunération, on retrouve l'effet des accords salariaux de Sciences Po et l'effet de la rétrocession du point fonctionnaire. En termes d'effet volume, pour les administratifs, l'augmentation est de 12,8 emplois équivalent temps plein (ETP).

Les autres personnels sont à 0,9 M€. C'est essentiellement la variation relative aux doctorants contractuels et aux vacataires étudiants qui sont en augmentation en volume et en termes de rémunération en lien avec la rémunération décidée par l'État.

Les bourses sont en croissance de 1,5 M€. Ce sont essentiellement les augmentations des bourses CROUS – que Sciences Po complète à hauteur de 75 % – et l'augmentation des bourses Boutmy pour les étudiants extracommunautaires, en lien également avec l'augmentation des droits de scolarité.

Les frais de locaux augmentent de 0,4 M€. Dans cette variation, on retrouve une augmentation des coûts de l'énergie d'1,5 M€, compensée par les économies faites sur les loyers du fait du déménagement vers Saint-Thomas et de la fin des travaux du 30, rue Saint-Guillaume.

Le fonctionnement est à peu près stable retraité de l'Exed. Les amortissements sont en légère augmentation du fait de l'effet année pleine des investissements. Pour les charges diverses et financières, qui sont en augmentation de 2,3 M€, on retrouve l'impact de la dépréciation du prêt de la librairie de 0,9 M€, en raison de l'incapacité de celle-ci à rembourser l'échéance prévue. Lorsque la situation financière de la librairie s'améliorera, ce remboursement pourra être réalisé. À cela s'ajoute l'augmentation de la provision tiroir au titre du 56, rue des Saints-Pères, qui génère une variation de 0,9 million par rapport à la provision qui avait été constatée l'année dernière.

En fonds libres, nous voyons le poids des différents postes qui constituent les recettes. Les subventions publiques et structurelles à environ 70 M€ (68,9 M€ précisément), avec l'augmentation de 2,7 M€ évoqué par Alban HAUTIER, avec, notamment, la hausse du point fonctionnaire pour 1,9 M€. Les partenariats sont en hausse de 2 M€ avec l'effet de 1,4 M€ de la taxe d'apprentissage. Le poids de la formation s'élève à 96 M€, avec 76 M€ au titre des droits de scolarité, en augmentation en raison de l'effet volume et l'effet de l'augmentation des droits de scolarité – 1,4 % sur la première partie de l'année et 7,5 % sur la deuxième partie. Enfin, le poste des produits financiers exceptionnels et divers est en recul d'1,1 M€. L'année dernière, les comptes comprenaient un produit exceptionnel correspondant à l'impact du trop payé à l'URSSAF et un autre produit exceptionnel relatif au paiement de l'Idex, éléments qui n'existent plus aujourd'hui.

Pour ce qui a trait aux dépenses, le personnel total hors vacataires, est pour 97 M€, en croissance de 6,2 M€ sur le personnel permanent (4,5 M€ pour les administratifs et 1,7 M€ pour les académiques). Les dépenses d'enseignement sont relativement stables, à 19 M€. Les bourses et aides sociales augmentent, essentiellement celles sur critères sociaux. Les locaux sont en légère hausse de 0,4 M€. Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 0,9 M€, mais portées principalement par les activités de l'Exed au titre de la promotion et des missions et colloques. Les amortissements sont en légère variation. Les charges diverses et exceptionnelles sont en hausse de 1,6 M€ sous l'effet notamment de la provision du 56, rue des Saints-Pères.

En conclusion, **Alban HAUTIER** souhaite mettre l'accent sur quatre points.

D'abord, un élément de méthode. Les comptes de Sciences Po sont toujours difficiles à lire, pour des raisons que le commissaire aux comptes aurait pu expliquer. Une première spécificité est liée aux fondations, avec leur distinction entre les fonds libres et les fonds affectés, dont il a conscience qu'elle n'est pas toujours facile à cerner. Une deuxième difficulté est liée au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec beaucoup de produits constatés d'avance – les contrats de recherche que l'on encaisse –, alors que la dépense correspondante se fait sur plusieurs années.

En conséquence, le résultat, encore moins que dans d'autres entités, ne peut pas être le seul critère d'appréciation de la bonne santé financière de l'établissement ; c'est pour cela qu'il a été donné aux membres du conseil plus d'éléments que précédemment. Il espère pouvoir aller encore plus loin, sur des éléments de trésorerie, d'endettement, de bilan.

La troisième difficulté est qu'il y a une dissociation très forte entre le résultat et le cash, donc la trésorerie, donc le montant réellement encaissé. On le voit particulièrement cette année puisqu'il y a un flux de trésorerie dégagée d'un peu moins de 25 M€, ce qui peut paraître énorme, mais dans cette augmentation de la trésorerie il y a beaucoup d'éléments exceptionnels.

À titre d'illustration, il indique que la Fondation Mastercard a versé un peu moins de 9 M€ au titre du partenariat, mais que c'est une dépense qui va s'écouler sur plusieurs années.

Cette remarque de méthode faite, il retient trois points sur ces comptes. Premièrement, un résultat positif, qui reste mesuré par rapport au budget total – un peu moins d'1 % des revenus. Deuxièmement, les fondamentaux du modèle économique sont maintenus tels qu'on les connaît, avec leurs forces et leurs fragilités, à savoir : une masse salariale des permanents qui augmente de 6 ou 7 % par an avec un effet prix et un effet volume ; une rémunération des chargés d'enseignement à peu près stable – ce sont ceux qui assurent 90 % des enseignements – ; une mobilisation des droits de scolarité significative, avec une augmentation de 6,1 M€ ; et puis, comme les années précédentes, le moteur de l'apprentissage avec les ressources qui en sont issues, qui ont augmenté d'1,4 M€ – c'est ce qui explique largement la dynamique des partenariats.

Au total, pour ce qui concerne le débat sur les partenariats abordé par certains membres du conseil, il y a une stabilité de la levée de fonds de la direction de la stratégie et du développement (DSD) pour 2023, même s'il comprend la frustration d'avoir à s'en tenir à la photo de 2023. Il y a donc une situation « bilantielle » qui, de son point de vue, est saine, avec une trésorerie en hausse et des ratios d'endettement qui sont respectés. Le montant de l'endettement – 175 M€ – a été fourni aux membres du conseil. Il faut aussi l'avoir en tête quand on lit l'augmentation de la trésorerie.

En conclusion, il souligne que ces éléments ont été présentés au comité d'audit et qu'il a bien conscience que des précisions ou compléments sont attendus dans le courant de l'année 2024.

Laurence BERTRAND DORLÉAC remercie Alban HAUTIER et Caroline JASSON-GRAMUSSET pour cette synthèse et pour cette synthèse de la synthèse qui, effectivement, pointent des éléments structurels et des éléments programmatiques. Elle invite Véronique MORALI à rendre compte des débats et attentes du comité d'audit.

Véronique MORALI remercie Alban HAUTIER et la direction financière. Effectivement, les membres du comité d'audit ont entendu le commissaire aux comptes qui les a rassurés quant aux comptes 2023. Alban HAUTIER a indiqué qu'il travaillait d'arrache-pied sur des modèles de restitution des comptes qui seraient au plus proche de la réalité, notamment sur des éléments bilantiels comme le cash, les endettements et tous ces sujets. Pour l'ensemble des membres du comité d'audit, qui étaient parfaitement alignés, cela fut l'occasion d'exprimer un certain nombre de demandes.

D'abord, le regret qu'à la fin du mois de mai il n'y ait encore « que » les comptes 2023, sans aucun indicateur plus avancé de la trajectoire 2024. C'est une demande que, chacun avec ses mots, a exprimée. Ils comprennent bien que les processus de l'enseignement supérieur et de Sciences Po ne permettent pas d'avoir des indicateurs avancés de trajectoire à la fin du mois de mai, parce qu'il y a un budget, un budget révisé, des processus. Ils ne demandent pas du travail supplémentaire ; simplement, dans un contexte encore plus sous contraintes que d'habitude, à fin mai, il est souhaitable d'avoir une vision beaucoup plus précise et granulaire de la trajectoire de l'année. Alban HAUTIER a bien entendu cette demande.

Par ailleurs – avec l'accord de Laurence BERTRAND DORLÉAC et de Jean BASSÈRES, afin de préparer l'arrivée du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de Sciences Po, mais aussi la vision de la trajectoire qui, pour les raisons que l'on connaît, est tendue, le comité

d'audit a demandé que lui soit fourni un certain nombre d'analyses plus « focus ». Il y aura un comité d'audit exceptionnel fin juin, consacré à quatre points qui ont paru essentiels.

Premièrement, une analyse la plus fine et la plus sûre possible – fin juin – des dites ‘ressources externes’, c'est-à-dire des partenariats, de la taxe d'apprentissage, des contributions des Alumni, tout ce qui peut être potentiellement remis en cause. Laurence BERTRAND DORLÉAC, a dit que c'est suspendu, en effet ce n'est pas annulé, mais ce n'est pas non plus confirmé, cela contribue donc à des risques potentiels...

Laurence BERTRAND DORLÉAC précise qu'elle n'a pas dit ‘suspendu’. Elle a précisé que Sciences Po était sous observation.

Véronique MORALI dit : « C'est cela. Mais la région a annoncé qu'elle suspendait en attente de... ».

Laurence BERTRAND DORLÉAC répond : « La région, oui. ».

Véronique MORALI poursuit en soulignant que c'est aujourd'hui la région, mais possiblement, demain, d'autres donateurs. Il n'y a pas de vision précise, et c'est cela, le sujet – assez abondamment repris par les questions qui viennent d'être posées. Le comité d'audit a donc demandé, autant que faire se peut, d'avoir, fin juin, une vision de ce que les donateurs, la taxe d'apprentissage, les Alumni pouvaient donner. Ce qui constituerait potentiellement un risque sur la *top line* des revenus de Sciences Po.

Deuxième la demande d'une étude – pour le comprendre – sur le modèle économique et la pérennité des campus et des écoles. Le comité d'audit n'a pas d'idée sur où on en est des comptes. Les aspects « réputationnels » ont été évoqués. Jean BASSÈRES a dit ce qu'il se passait sur les campus mais, en tant que comité d'audit, ils ont besoin de savoir si le modèle économique est soutenable, s'il génère des pertes, et pourquoi. Il faut qu'ils comprennent pourquoi et comment, et s'il y a des remédiations ou des décisions à prendre. Tout cela en préparation de l'arrivée du directeur, qui aura à prendre des décisions pour garantir cette soutenabilité. Elle se réfère à ce qu'a dit Henri de CASTRIES, si l'on veut garder Sciences Po avec toute son ébullition créatrice, il faut que le modèle économique tienne la route.

Troisième demande : tout ce qui a trait à la masse salariale et les leviers pour infléchir des trajectoires qui seraient trop coûteuses. L'année dernière, il y a eu de nombreux groupes de travail consacrés aux aspects des différents leviers de la masse salariale. L'un des membres du comité d'audit qui y a participé a dit que, finalement, il n'y a pas eu forcément le bon retour de ce sur quoi il est possible d'agir. Il y a les négociations annuelles obligatoires (NAO), il y a tous les sujets individuels, les sujets collectifs, les avancements, le mérite. Il y a de nombreux sujets qui nécessiteraient d'avoir un « focus » afin de savoir où l'on en est et sur quoi on peut agir – encore une fois, le « on », c'est potentiellement le nouveau directeur.

Quatrième demande, qui porte sur les sujets de l'immobilier. Il avait été question d'occupation des espaces, de coût des locaux, des déménagements. Alban HAUTIER a soulevé un point qui n'est pas celui que le comité d'audit avait en tête, le fait que le patrimoine immobilier de Sciences Po n'est pas si bien entretenu que cela et qu'à long terme, il y a donc un appauvrissement des actifs de la FNSP. Une évaluation des dépenses d'investissements (CAPEX) nécessaires pour maintenir l'immobilier en état est donc souhaitable

Le 30 juin une longue séance du comité d'audit sera donc consacrée à tous ces points afin de pouvoir rendre compte au conseil et préparer dans les meilleures conditions possibles des décisions potentielles sur la trajectoire 2024.

Alban HAUTIER remercie Véronique MORALI pour le rappel précis de cette feuille de route riche et ambitieuse. Plus que des promesses de réflexion, il s'est engagé à produire des éléments tangibles. Il espère répondre aux attentes du comité sur chacun de ces points. Il ne veut pas trop s'avancer, mais ce sera un peu plus que de la réflexion.

Ce qui ne peut être fourni, c'est un compte trimestriel, un *quarterly* comme on le ferait dans une entreprise cotée. En outre, il estime que cela n'aurait pas beaucoup de valeur, parce qu'il y a une forte inertie du budget de Sciences Po. En dépenses, c'est essentiellement de la masse salariale qui ne bouge pas d'un trimestre à l'autre, et cela très puissamment. En recettes, 80 % sont des droits de scolarité et une subvention publique qui est stable. Ses équipes et lui-même ont bien compris l'inquiétude – et il la partage – sur les éléments d'information qui peuvent être donnés au comité d'audit, voire au conseil d'administration, sur la part des ressources qui serait plus malléable, plus en risque, à savoir les 20 % de partenariats, qui recourent des choses très différentes. Ils vont y travailler pour produire tout cela au mois de juin.

Par ailleurs, à propos de l'immobilier, ses équipes et lui-même s'attachent à l'établissement d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière, un document réglementaire exigé par le MESR et que Sciences Po n'a pas produit jusqu'à présent. Le conseil d'administration sera saisi spécifiquement de ce sujet, pour approuver ce schéma de stratégie immobilière, qui sera plus large que le seul aspect financier. Il s'attachera aussi à l'adéquation entre les besoins métiers et le patrimoine immobilier.

Il en profite pour remercier la direction financière qui produit une information de grande qualité et fournit une prévision assez poussée. Ses équipes et lui-même ont présenté une version synthétique des comptes, mais dans la plaquette des comptes – d'un abord qui peut être rebutant, puisqu'elle fait 160 pages – il recommande la lecture des pages 140 à 163, dans lesquelles il y a un compte de résultat par campus, par école, par centre de recherche. Ces comptes de résultats sont déficitaires parce qu'on leur impute les frais de structure centraux – comme la masse salariale – mais pour chacun de ces centres de coûts on peut observer la dépense de masse salariale associée, les droits de scolarité propres à chaque campus. Alban HAUTIER sait que cela ne répond pas à l'intégralité de la demande, mais c'est déjà une base de départ intéressante...

Véronique MORALI reconnaît que le comité d'audit a été très satisfait de savoir qu'un tel rapport existait.

Alexandre MARIANI se joint aux remerciements adressés à Caroline JASSON-GRAMUSSET et à l'équipe de la direction financière. Loin de lui l'idée d'ajouter des axes de réflexion, mais la CFDT a proposé une autre piste de réflexion, qu'ils ont qualifiée de « millefeuille administratif », c'est la réflexion sur l'organigramme de Sciences Po. Quand on parle d'augmentation de la masse salariale, il faut aussi savoir où l'on recrute, à quel niveau, pour quelle fonction, quel effet immédiat cela a sur l'activité de Sciences Po. Il y a eu une information sur le non-remplacement du DFR ; c'est aussi, par exemple, un élément à prendre en compte. Il pense donc qu'il y a aussi des pistes sur l'organigramme de Sciences Po.

Laurence BERTRAND DORLÉAC relève une invitation à trouver des sources d'économies.

Jean BASSÈRES indique qu'il y a un accord complet pour travailler sur ces sujets parce qu'ils sont assez structurels. En fonction de ce qui sera observé fin juin, il peut y avoir plusieurs mesures correctrices à prendre dès ce moment-là, en fonction de l'écart potentiel entre les attendus budgétaires – notamment sur les partenariats externes de toutes natures – et la réalité constatée.

Sur les campus, il précise que c'est un premier échange, et que le sujet n'est pas uniquement sur le modèle économique. À son avis, il va falloir analyser les campus dans leur capacité à fonctionner, les difficultés liées à l'éloignement, leur capacité à mobiliser des professeurs, etc. Même s'il est important de regarder cette question sous l'angle budgétaire, ce ne doit pas être le seul critère d'examen.

Véronique MORALI met l'accent sur la dimension environnementale – puisque c'est un sujet cher à ce conseil – si Sciences Po a des campus où les professeurs passent leur temps à voyager, il faut aussi poser cette question pour objectiver la réflexion, avant les conclusions sur le modèle des campus.

En réponse à Alexandre MARIANI, **Jean BASSÈRES** considère, lui aussi, que le sujet 'organigramme de Sciences Po' mérite un sérieux examen (*sourires*).

Ethan WERB demande s'il serait possible d'avoir une perspective en comparaison de la trajectoire pluriannuelle qui a été discutée il y a presque un an dans ce conseil, afin de voir aussi ce qu'il en est des objectifs prévisionnels au niveau des comptes.

À propos des campus en région, **Inês FONTENELLE** constate que le document mentionne des baisses de subventions sur certains et des hausses sur d'autres – notamment sur le campus de Poitiers. Sur ce campus, il y a environ un an, Mathias VICHERAT avait expliqué que la région Nouvelle-Aquitaine avait décidé de couper les fonds pendant un an et de revenir l'année suivante. Est-ce de ces fonds dont on parle ou ont-ils encore été augmentés ?

Lors d'une présentation au ministère, dans un cadre qui n'avait rien à voir avec Sciences Po, elle a découvert que Sciences Po Dijon – c'est ainsi que cela était formulé – rejoignait l'établissement public expérimental de Bourgogne Europe et que le campus allait donc être déplacé auprès de l'université, dans le cadre d'un regroupement universitaire. Pour prolonger la réflexion sur la soutenabilité des campus en région et leur intégration avec le milieu universitaire des régions où ils sont implantés, est-il possible que cela arrive à d'autres campus ? En tout cas, y a-t-il des réflexions en ce sens ?

Enfin, concernant les frais d'inscription, évidemment, elle regrette les hausses successives, et remarque qu'en Master le droit moyen a beaucoup augmenté. Elle suppose que c'est lié à la composition sociale des étudiants en Master, qui a dû évoluer. Sait-on quel est le pourcentage de boursiers en Master ? On le connaît pour le Collège universitaire parce que c'est souvent le chiffre qui est mis en avant, mais qu'en est-il des Masters ?

Alban HAUTIER dit qu'en dépit de la richesse de la plaquette des comptes il n'a malheureusement pas toutes les réponses à ces questions.

Pour la proportion des boursiers, le chiffre communiqué ne distingue pas le Collège des Masters. L'évolution du droit moyen, qui s'établit à 7 335 € en Master, est effectivement un tout petit plus dynamique que l'évolution en Master au Collège universitaire. Ce sont des effets de cohortes, de compositions sociales.

Sur l'évolution des campus, il n'a pas en tête la référence concernant l'établissement public expérimental de Dijon, mais il y a un projet de déménagement du campus d'ici quelques années. À ce stade, on en est vraiment au stade préliminaire de l'analyse sur le modèle économique de ce réseau de campus. L'analyse est encore plus embryonnaire quant à une intégration plus poussée, si telle était la question d'Inès FONTENELLE.

Il n'a pas été possible de présenter les perspectives pluriannuelles, lors de la séance de ce jour. Cela sera fait au mois de décembre, avec la nouvelle direction qui proposera son nouveau budget. Au lieu que ce soient des hypothèses un peu « en l'air » - en effet, quelles hypothèses faire sur plusieurs paramètres en situation d'administration provisoire ? Cela aurait été contestable à bien des égards. La présentation de décembre sera vraiment la traduction pluriannuelle des choix budgétaires proposés par la nouvelle direction.

Laurence BERTRAND DORLÉAC soumet au vote l'approbation des comptes de la FNSP pour l'année 2023.

➡ *Les comptes 2023 et l'affectation du résultat en report à nouveau sont adoptés à la majorité, avec deux votes contre.*

Pour sa culture personnelle, puisque c'est la première fois qu'il assiste à l'exercice, **Jean BASSÈRES** demande ce que cela signifie de ne pas approuver des comptes certifiés ? Un budget, il peut comprendre, mais des comptes...

Inès FONTENELLE répond : « *dans ce cas, pourquoi le vote-t-on ?* ».

Jean BASSÈRES précise que c'est une obligation réglementaire. Les comptes doivent être approuvés par un conseil d'administration.

Alban HAUTIER ajoute que certains membres du conseil pourraient avoir un doute sur la sincérité des comptes, d'où l'intérêt qu'il y ait un commissaire aux comptes externe, avec une obligation légale de donner son opinion en toute indépendance.

Inès FONTENELLE précise que c'est le modèle, notamment les hausses des frais d'inscription, sur lequel ils sont en désaccord. Mais ce n'est pas remettre en question la crédibilité et la fiabilité des informations...

Laurence BERTRAND DORLÉAC indique qu'on demande là d'approuver la fiabilité des comptes.

Jean BASSÈRES comprendrait un vote sur la position exprimée par un budget, mais sur des comptes exécutés... Il suppose que personne ne ferait le reproche aux élus étudiants, si les comptes certifiés sont approuvés, de considérer que c'est un accord avec la politique budgétaire menée. Il a donc un problème de compréhension, comme il en a beaucoup depuis qu'il est arrivé ici, qu'il essaie d'éclaircir. (*Rire général.*)

Laurence BERTRAND DORLÉAC demande donc aux élus étudiants s'ils approuvent les comptes ?

Ethan WERB précise que quand ils expriment leur désaccord avec ces comptes-là, c'est avant tout une position symbolique de désaccord avec la décision budgétaire qui avait été prise sur les comptes initiaux. Ce n'est certainement pas une position de remise en cause de la sincérité des comptes. Il ajoute qu'ils ont confiance dans le travail mené par les équipes.

5. Point d'information sur le baromètre étudiants

Laurence BERTRAND DORLÉAC accueille Anne-Solenne de ROUX, directrice adjointe de la formation et de la recherche et Myriam DUBOIS-MONKACHI, directrice de la scolarité et de la réussite étudiante et leur cède la parole.

Anne-Solenne de ROUX indique que Myriam DUBOIS-MONKACHI et elle-même vont présenter de manière très synthétique les résultats et les enseignements qui peuvent être tirés du baromètre étudiants. Il s'agit d'une consultation effectuée auprès de l'ensemble des étudiants de Sciences Po, de la première année jusqu'à la fin du doctorat. Elle est organisée à peu près tous les deux ans, au semestre d'automne. Cela prend la forme d'un questionnaire en français et en anglais, pour que tous les étudiants puissent y répondre. Ce questionnaire, qui existe depuis dix ans, est piloté par la direction de la scolarité et de la réussite étudiante, avec l'appui du Centre des données sociopolitiques de Sciences Po (CDSP), qui offre la garantie d'une analyse qualitative scientifiques de ces données.

Ce questionnaire, qui couvre tous les aspects de la vie étudiante de Sciences Po, permet d'évaluer le travail de l'établissement en matière de formation. C'est un outil de pilotage, un outil de travail, pas un outil de communication ou de valorisation de ce travail. Il permet de se situer. De la même manière qu'on utilise des évaluations pour l'ensemble des enseignements, on sollicite l'évaluation des étudiants afin qu'ils aident Sciences Po à porter un avis sur la qualité de l'offre proposée tout au long de leur formation. Cela couvre tous les aspects de leur vie étudiante. Évidemment, un grand nombre de questions sont dédiées à la formation, à la charge de travail, mais il y a aussi des questions qui portent sur leur vie étudiante. Ce questionnaire reprend des questions similaires tous les deux ans, de manière à pouvoir effectuer des comparaisons. C'est un outil également assez souple pour qu'on puisse introduire de nouvelles questions sur des sujets encore inexplorés. Ainsi, des questions sur les violences sexuelles et sexistes ont été ajoutées au dernier questionnaire. Lors de la prochaine consultation, qui sera

lancée à l'automne 2024, il est envisageable d'ajouter des questions liées à la situation que Sciences Po a traversée ces derniers mois et au ressenti des étudiants à cet égard, de manière, encore une fois, à pouvoir mieux piloter l'action des équipes Sciences Po.

Les résultats présentés aujourd'hui sont ceux de l'enquête qui a été menée durant le semestre d'automne 2022. Il faut donc les remettre dans ce contexte-là.

Henri de CASTRIES demande pourquoi il faut quasiment dix-huit mois avant d'avoir ces résultats ? Les entreprises font des analyses de ce type sur des populations sensiblement plus larges, elles ont en général les résultats en quelques semaines.

Anne-Solenne de ROUX précise que les résultats sont bien fournis en quelques semaines ; il s'agit simplement de choisir la date de présentation.

Alban HAUTIER ajoute que ce point était prévu pour une séance précédente du conseil d'administration, qui a été perturbée par des manifestations bruyantes.

Myriam DUBOIS-MONKACHI se dit heureuse de présenter les résultats de ce baromètre de satisfaction, dont la structure n'a pas évolué depuis dix ans, ce qui permet d'avoir une vue longitudinale sur quelques éléments.

Il a été fait le choix de présenter quelques thématiques de cette consultation considérées comme saillantes.

La première, est la question de l'attractivité. L'idée est de mettre en évidence à la fois les invariants positifs et négatifs – puisqu'il y en a – et aussi les points sensibles à la conjoncture...

Laurence PARISOT demande quel est le taux de réponses.

Myriam DUBOIS-MONKACHI précise qu'il est de 22 % (soit 3 000 réponses environ), ce qui est un taux plutôt satisfaisant pour une enquête de cette ampleur. Lors de la toute première enquête en 2012, le taux était de 36 %. Il y a donc une légère érosion.

Laurence PARISOT demande si ce questionnaire est en ligne ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI le confirme.

Elle revient à la question de l'attractivité : comment les étudiants apprécient-ils les atouts de Sciences Po et qu'est-ce qui fonde la candidature à Sciences Po ? C'est un invariant positif, puisque cette structure de l'attractivité de Sciences Po est portée par des fondamentaux qui, depuis dix ans, atteignent des taux de satisfaction autour de 90 % et au-delà. Il s'agit, dans l'ordre : de la qualité de l'offre de formation ; de la renommée du diplôme ; de la qualité du corps enseignant – il y a par ailleurs un dispositif d'évaluation des enseignements qui vient doubler cette démarche d'évaluation des formations – ; de l'éventail des débouchés professionnels ; de l'ouverture à l'international ; de la dimension multiculturelle de l'établissement.

La question de la socialisation est également importante, puisqu'elle permet de mesurer le climat au sein de l'établissement. La qualité des relations avec les enseignants et avec leurs pairs est excellemment évaluée, avec des taux identiques depuis la dernière consultation de 2019 : 91 % avec les enseignants ; 88 % avec les pairs. Autre invariant positif, la qualité des relations avec les équipes administratives et pédagogiques, ce qui est encore plus satisfaisant puisque la relation avec ces équipes peut être porteuse de frustrations.

Le troisième invariant positif, c'est l'intégration à la communauté de Sciences Po. Lorsque l'on pose la question aux étudiants, de manière constante et en lien avec les items précédents, les répondants se sentent intégrés à près de 70 %. Elle pense que c'est un chiffre sur lequel il faut s'arrêter, parce que 70 % *versus* 74 % en 2019, cela reste un taux très important, à comparer avec le taux au niveau national qui a été dévoilé par une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) au mois de mars 2023, qui est de 33 %. Pour les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce, il se situe entre 50 et 55 %.

Sandra LAGUMINA demande s'il était à ce niveau en 2022.

Myriam DUBOIS-MONKACHI le confirme et répète que c'est vraiment un invariant positif constant depuis plusieurs années.

Si l'on s'intéresse aux études, cœur de métier de l'établissement, la satisfaction repose aussi sur des fondamentaux de la formation, notamment sur la pluridisciplinarité, avec 90 % de taux de satisfaction – il était de 92 % en 2019. Les apports en connaissances théoriques, en méthodologie. Trois items restent en deçà mais tout en étant très importants – entre 67 et 63 % - c'est la question de progressivité des exigences pédagogiques, qui malgré tout est en hausse de 3 points par rapport à 2019 ; l'apport de connaissances pratiques ; le degré d'approfondissement. Ces sujets sont donc des sujets d'attention pour les équipes pédagogiques. Par exemple, à propos de la question de l'approfondissement, l'école des affaires internationales de Sciences Po (PSIA), a modifié sa maquette en 2019 pour avoir moins d'enseignements mais plus d'approfondissement, l'évaluation 2022 atteste que les étudiants ont apprécié cette évolution, notamment en lien avec les travaux personnels qui leur sont demandés.

La charge de travail est aussi un sujet très présent dans les échanges avec les équipes pédagogiques. À Sciences Po, en Master comme au Collège universitaire, le nombre de cours par semaine est important. On peut considérer qu'en formation initiale, de premier cycle, c'est normal, mais en Master, le nombre d'heures de cours reste très conséquent, il oscille entre 16 et 24 heures hebdomadaires. Les étudiants considèrent que ce nombre d'heures de cours n'est pas « très lourd » à 50 %, alors que 50 % considèrent que c'est « lourd » ou « trop lourd ». Cette dichotomie peut s'expliquer, lui semble-t-il, par la cohabitation de deux cultures pédagogiques : la culture internationale où le travail personnel en autonomie est beaucoup plus important et la culture française, influencé par le modèle des classes préparatoires, où le nombre d'heures de cours est beaucoup plus important. À Sciences Po, il lui semble que l'on cumule les deux, ce qui explique peut-être cette différenciation.

Concernant le nombre d'heures de cours par semaine, il reste donc à un niveau important, mais 76 % des étudiants considèrent que c'est supportable. On retrouve dans la pédagogie de Sciences Po ce que l'on appelle en bon français le *learning by doing*, où les étudiants sont sollicités pour faire de nombreuses activités hors des cours, de préparer leurs cours avec de nombreuses lectures, avec la notion de classe inversée, également avec des *policy briefs* et des exposés, des engagements dans des projets collectifs et le parcours civique du premier cycle, notamment.

Réussir, c'est aussi être dans de bonnes conditions d'études. La procédure d'admission est plébiscitée, ce qui peut se comprendre, puisque tous les étudiants qui ont répondu ont été admis... En revanche, et on arrive au premier invariant négatif, plus de 70 % les étudiants ne sont pas satisfaits des inscriptions pédagogiques. C'est un sujet qui est pris à bras le corps par l'institution, qui a fait l'objet de nombreux groupes de travail. Le diagnostic posé sur ce mécontentement est lié surtout à la frustration de ne pas avoir obtenu le cours que l'étudiant souhaite *a priori*.

Mais, comme elle le disait, l'évaluation des enseignements est très positive. Donc, finalement, une fois que l'étudiant suit le cours auquel il s'est inscrit, même si ce n'est pas son premier choix, l'évaluation est positive. Il n'empêche que les équipes travaillent beaucoup sur ce sujet, notamment avec les étudiants, pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de l'écosystème des inscriptions pédagogiques. À Sciences Po, il y a 2 500 cours par semestre ; en fonction de leur programme, les étudiants doivent choisir selon différents critères et notamment des enseignements que l'on appelle des « cours électifs ». Ce sont eux qui cristallisent les mécontentements. À la rentrée prochaine, un nouvel écosystème concernant les inscriptions pédagogiques sera mis en place.

Deuxième invariant négatif : les salles de travail pour les étudiants. On le retrouve notamment sur le campus parisien – en région, c'est plus simple. Depuis des années, les étudiants se plaignent de ne pas avoir assez d'espaces pour travailler, et ce malgré les 500 places de travail supplémentaires de Saint-Thomas. À la rentrée, une nouvelle politique appelée 'les salles ouvertes' a été mise en place ; les étudiants peuvent accéder à toutes les salles de cours libres. Cela fluidifie un peu les choses. Il sera possible d'en faire un bilan lors de la prochaine consultation du baromètre, à la rentrée.

L'accès au wifi est aussi un sujet. En 2022, il y a eu de grosses difficultés, notamment à Saint-Thomas. Ce semestre d'automne également. Pouvoir le mesurer ici met l'accent sur la nécessité de remédier à ces dysfonctionnements. Concernant le wifi, de gros investissements ont été faits à l'automne, ce qui devrait mettre un terme à ce genre de difficulté.

La bibliothèque de Sciences Po est très appréciée, la qualité de service particulièrement. Reste la question du nombre de places. Au niveau national, le taux de satisfaction concernant les bibliothèques est très élevé aussi, mais un étudiant sur deux qui a répondu à l'enquête de l'OVE considère qu'il n'y a pas suffisamment de places. La direction de la formation prend ce sujet à bras le corps, en ouvrant toutes les salles de cours.

Enfin, quelques indicateurs sur la vie étudiante.

Il a été demandé aux étudiants où ils déjeunaient, parce que la réussite passe aussi par une bonne hygiène de vie. Les étudiants déjeunent à 55 % chez eux, donc plus qu'avant la crise sanitaire (+10 points). Ils déjeunent dans les cafétérias de Sciences Po au même niveau. Ils déjeunent plus au CROUS (+6 points). Pendant la crise sanitaire, le CROUS a mis en place un repas à 1 € pour les étudiants boursiers et précaires ; ce dispositif a été maintenu. Le prix du repas au CROUS est à 3,30 €. Par ailleurs, les étudiants ont pris l'habitude de travailler chez eux pour 54 % d'entre eux et également d'y déjeuner, dans les mêmes proportions. Ces habitudes ont certainement été prises lors de la crise sanitaire. Pour deux-tiers des étudiants, le montant d'un repas est de 5 € et moins.

La question du logement est une des plus sensibles. À Paris, il y a 18 000 places de logement pour 400 000 étudiants. À Sciences Po, différentes politiques pour les accompagner ont été mises en place, notamment des accords avec le CROUS et la Cité internationale universitaire de Paris. On voit – et cela aussi est constant – que 70 % des répondants habitent à moins d'une demi-heure en transports de leur lieu d'étude ce qui, et termes de réussite, est un élément

important. Plus d'un tiers habitent à moins d'un quart d'heure. Cela mérite d'être un peu creusé parce que, lorsque l'on regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit que les étudiants issus des conventions éducation prioritaire (CEP), habitent plus loin que les autres. Ce qui n'est pas une surprise.

Un sujet qui intéresse beaucoup les étudiants : la question du salariat. Au niveau national, 44 % des étudiants déclarent travailler pendant leur scolarité, pas forcément dans des domaines en lien avec leurs études. À Sciences Po, un tiers des répondants ont précisé travailler. Sciences Po est très attentif à cela et est en train de réfléchir à une manière de mieux évaluer cette situation. Lorsque l'on compare les chiffres nationaux et les chiffres de Sciences Po, cette dernière est en-deçà. Cependant, peu d'informations ont été demandées à ce sujet, cela sera approfondi lors de la prochaine enquête, afin de se caler davantage sur celle de l'OVE, qui est plus précise à ce sujet.

Enfin, il est demandé aux étudiants s'ils sont satisfaits de leur expérience à Sciences Po, ce qui est le cas à plus de 70 %. Même question concernant leur accueil, lorsqu'ils sont nouveaux venus : le taux de satisfaction est de 70 % également. Il leur est aussi demandé aussi s'ils recommanderaient Sciences Po : 9 étudiants sur 10 le feraient – cela aussi, c'est une constante. Enfin, ils sont interrogés sur la note sur 10 qu'ils mettraient à Sciences Po ; la médiane est à 8/10, en 2022, on était à 6,7/10. Et là, la note est à 7,4.

Laurence PARISOT demande ce qu'il en était les années antérieures ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond que c'était à peu près dans les mêmes étiages. Il n'y a pas d'évolution sensible. En 2022, c'est un peu moins qu'en 2019, mais à quelques décimales près.

Laurence PARISOT demande si un *benchmark* avec d'autres écoles, comme HEC, a été réalisé.

Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que ce sont des informations rarement partagées entre concurrents. Tout ce qu'elle peut dire, c'est qu'un taux de 70 %, au vu des résultats de l'enquête de l'OVE – qui est une très grande enquête au niveau national, 200 000 répondants – est une belle performance. C'est lié à une bonne connaissance de son établissement, des services qu'il offre ; or, à Sciences Po, depuis des années on se fait fort d'améliorer les périodes de pré-rentrée et de rentrée, afin que les élèves étudient avec tous les services proposés en matière d'accompagnement sanitaire, social, de logement, sur les violences sexuelles et sexistes, les luttes contre les discriminations, tout ce qui a été déployé. On peut donc considérer, lui semble-t-il, que l'on est bien au-delà du sentiment d'intégration. Par exemple, après la Covid, Sciences Po a fait le choix de revenir au présentiel. C'était un axe fort de la politique de l'établissement. L'enquête de l'OVE a précisé que le taux de satisfaction était infléchi lorsque les cours en distanciel étaient plus importants que les cours en présentiel.

Laurence BERTRAND DORLÉAC se réjouit d'avoir des éléments objectifs et pas uniquement des « impressions » de Sciences Po, telles qu'on les trouve dans les médias. Elle ouvre la discussion.

Alexandre MARIANI remercie les intervenantes et leurs équipes. Il souhaiterait presque qu'elles reviennent à chaque conseil d'administration, parce que c'est un grand bol d'air frais de rappeler que toutes les équipes de Sciences Po et les conseils sont là pour les étudiants. Il leur demande de transmettre ses remerciements à toutes les équipes.

Véronique MORALI demande s'il serait possible d'avoir un baromètre *flash*, instantané, qui capturerait des moments précis au cours desquels on voudrait avoir un sentiment de la vie étudiante. Parce que là, c'est sur du temps long. On se dit donc : *quid* d'aujourd'hui ou de demain ?

La question n'est donc pas du tout sur le fond, mais sur l'outil : a-t-on la possibilité d'avoir un outil beaucoup plus instantané, pour capturer des moments précis ?

(Départ de Pascal Perrineau.)

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond que c'est possible techniquement. Tout à l'heure, elle rappelait qu'une enquête est réalisée chaque semestre sur les enseignements. Tout ce qu'elle a présenté est très lié à l'appréciation des enseignements. Chaque semestre, tous les étudiants sont sollicités afin de savoir comment ils apprécient leurs enseignements, et les taux de satisfaction sont entre 79 et plus de 80 %.

Véronique MORALI suggère d'élargir cette enquête semestrielle à quelque chose qui est la vie étudiante. C'est positif et tant mieux, mais c'est bien aussi de sonder la vie étudiante dans des moments où cela secoue un peu.

Anne-Solenne de ROUX indique que la prochaine consultation sera organisée à l'automne 2024. Les premiers résultats seront disponibles début 2025. Elle propose d'avoir un rendez-vous régulier à ce sujet avec les membres de ce conseil, et même de partager par écrit avec eux les conclusions de cette enquête. Les étudiants répondent deux fois au cours de leur formation, quand ils restent cinq ans. Aujourd'hui, ont été présentés des résultats communs quel que soit le niveau de l'étudiant, qu'il soit au Collège universitaire ou en Master, mais il y a aussi des distinctions assez intéressantes à faire par cycle d'études. Il est aussi possible de choisir collectivement de mettre l'accent, dans les présentations, sur certains aspects, avec les invariants, mais aussi d'autres angles d'appréciation.

Quant à l'enquête *flash*, sa seule petite réserve est que les étudiants sont déjà énormément sollicités. Si l'on veut avoir un taux de réponses satisfaisant, il faut bien doser le volume des sollicitations.

Véronique MORALI dit qu'elle leur fait confiance pour bien doser et avoir une restitution plus actualisée pour le conseil d'administration.

Laurence BERTRAND DORLÉAC confirme qu'Anne-Solenne de ROUX et Myriam DUBOIS-MONKACHI sont toujours les bienvenues dans ce conseil et approuve l'idée d'une nouvelle présentation début 2025.

Elle ajoute que, d'un point de vue comparatif, l'évaluation des enseignants par les étudiants n'est toujours pas en vigueur dans les universités françaises. Très peu la pratiquent. Cela peut paraître étrange, mais c'est comme cela.

Régine SERRA se joint à Alexandre MARIANI pour remercier les équipes pour tout le travail accompli, parce que c'est le cœur de l'institution. Il ne faut jamais l'oublier.

Elle pose deux questions.

Précédemment, on a évoqué la question des campus en région. Retrouve-t-on les mêmes taux de satisfaction sur ces campus ? A-t-on ces données ?

Elle est peu étonnée de ne pas avoir vu d'informations sur le taux de satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement social et l'accompagnement santé, quand on sait ce que Sciences Po a mis en œuvre en matière d'accompagnement social, de bourse, etc., de même que sur la question de la santé. Y a-t-il des éléments d'appréciation de la part des étudiants sur ces dispositifs sur lesquels Sciences Po a beaucoup investi ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond qu'il y a des éléments sur ces sujets.

Pour les campus, globalement, il n'y a pas de grands écarts, mais des sensibilités conjoncturelles. Lorsqu'un campus est en tension parce que, par exemple, il y a une vacance à la direction – comme ce fut le cas à Menton - la note baisse, clairement. On n'est jamais en-dessous de la moyenne, mais on a connu cela. C'est sensible mais conjoncturel.

Concernant le bilan de l'aide sociale, un très beau document est présenté chaque année, qui met cela en valeur. Quand la question est posée aux étudiants, la difficulté est que l'on s'adresse à tous les étudiants c'est-à-dire à un public plus large que celui qui bénéficie de l'aide sociale. Les réponses ne sont donc pas très éclairantes. En revanche, un bilan est fait chaque année, qui montre comment et combien Sciences Po investit pour accompagner ces étudiants en matière sanitaire, également d'aide sociale puisque que Sciences Po valorise, entre autres, les étudiants boursiers du CROUS. La question du logement, évoquée tout à l'heure, fait aussi partie de ces services qui sont rendus aux étudiants ; il y a plus de 600 offres de logements sociaux qui sont proposées à Paris et sur les campus en région, et un site dédié permet d'avoir plusieurs dizaines, voire centaines, d'offres à Paris et en région.

Pour les domaines du sanitaire, c'est la même chose. Peut-être que cela vaudrait la peine de faire des enquêtes *flash* sur ces sujets-là, qui concernent des populations moins importantes que l'ensemble des étudiants qui ne fréquentent pas le pôle santé. 1 000 ou 2 000 étudiants par an, au maximum, sollicitent le centre de santé. Or il y a 15 000 étudiants à Sciences Po.

(Départ de Didier Tabuteau.)

Laurence BERTRAND DORLÉAC rappelle qu'un point avait alerté les membres du conseil d'administration lors d'une précédente séance du conseil, la question des repas.

Myriam DUBOIS-MONKACHI souligne que deux-tiers des étudiants déjeunent ou dînent pour un budget inférieur à 5 €. La seule chose qui peut être objectivé, c'est que les étudiants boursiers de Sciences Po – qui sont plus de 2 500 – profitent du repas du CROUS à 1 €, ce qui n'est pas négligeable. Sciences Po a la chance d'avoir un partenariat avec le CROUS depuis des années qui a permis d'améliorer l'offre de déjeuner – le panier. Elle disait que les étudiants vont

de plus en plus au CROUS. À Paris, c'est assez facile, parce qu'il y a des CROUS un peu partout, et dans tous nos sites où se trouvent les enseignements.

Il y a deux ans, une épicerie solidaire a été ouverte à Sciences Po. Elle fonctionne très bien et permet à des étudiants d'avoir accès à des aliments à des prix très raisonnables.

Inès FONTENELLE se joint aux félicitations adressées à la direction de la scolarité et remercie l'ensemble des équipes qui œuvrent au quotidien pour les étudiants.

Sur la question d'une enquête *flash* qui pourrait être menée, elle pense qu'il serait important d'inclure un espace où les étudiants puissent s'exprimer, expliquer pourquoi ils votent pour telle ou telle chose, de sorte que l'on puisse interpréter correctement les résultats, surtout sur des situations où il y a beaucoup d'avis divergents.

La présidente a parlé à juste titre de la question de l'alimentation des étudiants. Plusieurs études montrent qu'en France, un étudiant sur deux ne mangerait pas à sa faim. Elle ne sait pas comment cela se traduit à Sciences Po, mais, récemment, elle a vu les longues files d'attente à Saint-Thomas – elle en a d'ailleurs déjà parlé ici plus d'une fois. Myriam Dubois-Monkachi a mentionné les repas à 1 € et à 3,30 € du CROUS ; évidemment, c'est quelque chose qu'elle défend, mais le vrai problème aujourd'hui est pour les campus en région où le CROUS n'est pas présent. Elle songe en particulier au Havre, où elle s'est rendue récemment. Elle a discuté des conditions d'études sur le campus, et une des premières remarques qui lui ont été faites, c'est : « *On n'a que des distributeurs automatiques avec des aliments qui ne sont pas toujours les 'plus équilibrés'* », et cela bien que ce soient des équipements fournis par le CROUS. Ce serait important que Sciences Po prenne contact avec le CROUS et fasse en sorte d'avoir des restaurants ou des points d'alimentation pour l'ensemble des campus. Ce n'est pas le cas à Menton non plus. Ce sont autant de difficultés en plus pour ces étudiants-là.

Enfin, à sa connaissance, les étudiants ne reçoivent pas les résultats de ce baromètre – peut-être se trompe-t-elle, mais en tout cas, elle ne l'a jamais reçu en tant qu'étudiante – alors même que les salariés reçoivent leur propre baromètre. Cela pourrait être un moyen d'augmenter le niveau de participation, en publicisant ce baromètre.

Anne-Solenne de ROUX a bien entendu toutes les remarques d'**Inès FONTENELLE**, y compris ses remerciements (*sourires*).

S'agissant des cafétérias, à Menton, une cafétéria a ouvert à la rentrée dernière. Au Havre, comme un certain nombre d'établissements ouvrent à proximité du campus, cela permettra peut-être de pousser des demandes et de mutualiser.

Lors de la prochaine consultation, il faudrait s'efforcer de mesurer ce que l'on appelle la précarité étudiante. C'est un sujet dont on entend beaucoup parler. Au sein de Sciences Po, on a du mal à le mesurer. On évoque aussi fréquemment le travail salarié des étudiants, mais on n'est pas capable de donner des éléments précis et d'illustrer par des chiffres ce que cela représente parmi les étudiants de Sciences Po. Il y a donc des marges de progression dans ces domaines pour cette enquête.

Jusqu'ici, ce baromètre était considéré comme un outil de travail et d'autoévaluation du travail de la DFR. Il était présenté devant les instances – conseil de l'institut, au conseil de la vie étudiante et de la formation –, mais ce n'est pas considéré comme un outil de promotion. Cela explique les raisons pour lesquelles **Inès FONTENELLE** n'avait pas eu connaissance des précédentes éditions.

Laurence BERTRAND-DORLÉAC ajoute qu'on va surtout découvrir que Sciences Po est très modeste alors que l'on l'accuse toujours d'être prétentieux, mais en réalité, on ne sait pas communiquer, justement parce que l'on ne se rend peut-être pas compte de la richesse que l'on a en termes d'indicateurs. Elle évoque ce qui viennent d'être présentés, mais pense aussi à d'autres, en particulier en matière d'examens d'entrée. Il y aurait encore des choses à expliquer au grand public et aux journalistes. Les procès-verbaux du conseil d'administration sont sur le site de Sciences Po. Ils intéressent de plus en plus les médias ; autant donner aussi tous les outils d'autoévaluation disponibles, ceux de l' HCERES aussi bien sûr. Tout cela est très important pour connaître et faire connaître Sciences Po. Il est bon de pouvoir renvoyer à des données objectives, et non à des impressions. *« Les impressions, c'est à vous dégoûter de l'impressionnisme ! ».*

(Départ d'Henri de Castries.)

6. Autorisation de signature d'une convention de mandat relative à la réalisation du projet de réhabilitation de l'Hôtel de la Meilleraye

Laurence BERTRAND DORLÉAC cède la parole à Guillaume SARAF, directeur de l'immobilier.

Guillaume SARAF explique que le projet de réhabilitation du 56, rue des Saints-Pères, conséquence de la vétusté de ce bâtiment, est déjà un peu ancien. Il a connu une avancée certaine en 2022 puisqu'un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à l'Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France (Epaurif), qui a la charge du portage de ce projet immobilier. Le projet avait été présenté au conseil d'administration à cette époque, préalablement à la signature de ce mandat.

Les études ont avancé depuis avec l'Epaurif et ont réorienté un peu le projet. D'une part, en précisant le coût global de l'opération prévisionnelle qui, aujourd'hui, est estimé à 25 M€ et dont le chantier devrait se dérouler de fin 2026 à début 2029, date de la livraison. D'autre part, en clarifiant le montage opérationnel ce projet, plutôt que de confier le projet à une équipe de concepteurs puis de faire un appel d'offres auprès d'entreprises, il a été jugé plus souhaitable de passer par un marché public global de performance, c'est-à-dire un marché global de conception, réalisation et maintenance. Cela présente plusieurs avantages. Le premier, est de sécuriser le coût global de l'opération dès le début, puisque le groupement s'engage de manière ferme sur un prix global. Le deuxième, est une meilleure prise en compte des questions de maintenance puisque, dans le groupement, il y a aussi une équipe qui assurera la maintenance du bâtiment ; donc dès la conception, il y a une sensibilité à ces sujets. Le troisième, c'est une meilleure maîtrise du planning de l'opération et de la gestion du chantier.

Le mandat de l'Epaurif avait été soumis à ce conseil il y a dix-huit mois. Ces différents éléments conduisent à l'adapter. Le nouveau projet de mandat est déjà passé devant le conseil d'administration de l'Epaurif, qui l'a validé le 11 mars dernier. Il est donc soumis au conseil d'administration de la FNSP pour valider ce mode opératoire, mais aussi pour adapter le montant des études, à savoir 2 M€, qui sont couverts par une subvention d'investissement.

Alban HAUTIER précise que l'Epauprif est un établissement public administratif, héritier de l'établissement public de Jussieu, qui soutient les universités dans leurs projets immobiliers. Il ajoute que l'on est proche d'une délibération pour ordre car, le montant ayant légèrement varié, il est nécessaire de passer à nouveau devant le conseil d'administration.

Le moment venu, ce conseil sera à nouveau sollicité pour approuver le marché public en tant que tel. Aujourd'hui, ce n'est pas le projet immobilier qui est soumis au vote, mais simplement le mandat donné à l'Epauprif pour faire les études approuvées en octobre 2022 et dont le montant a varié.

Laurence BERTRAND DORLÉAC soumet au vote cette résolution.

Sandra LAGUMINA demande si l'on a une vision globale de toutes les charges immobilières et tous les investissements immobiliers qu'il faudra faire au cours des cinq ou dix prochaines années.

Véronique MORALI précise que c'est ce que le comité d'audit a demandé.

Alban HAUTIER indique qu'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière va être produit. Il y a d'abord une partie diagnostic complet – ce qui n'est pas fait aujourd'hui – du bâti, du coût, de la consommation des fluides, et ensuite une partie stratégie portant sur l'évolution de ce bâti. Sur le seul campus de Paris, il y a eu une rationalisation assez forte des implantations avec Saint-Thomas, mais il reste une quinzaine d'autres sites, avec des immeubles très mixtes dans les usages, beaucoup d'établissements accueillant du public avec des contraintes associées en termes de gardiennage, etc. Ses équipes et lui-même espèrent produire ce schéma d'ici à la fin de l'année, puis avoir une itération avec les tutelles. Ensuite, cela sera soumis au conseil d'administration, mais sans doute pas avant 2025.

Véronique MORALI souligne que la stratégie immobilière, ce ne sont pas seulement les capex, les entretiens et les coûts, c'est aussi la vision que l'on a de l'implantation, les personnels, s'ils doivent ou non être regroupés, etc.

Alban HAUTIER le confirme et indique que la stratégie est en train de se construire, elle sera validée d'abord par la nouvelle direction, puis par le conseil d'administration. Jusqu'à présent, aucune option n'est prise.

➡ *Le conseil d'administration autorise à l'unanimité la signature de la convention de mandat relative à la réalisation du projet de réhabilitation de l'Hôtel de la Meilleraye.*

7. Approbation du projet d'adhésion de Sciences Po à la Coopérative carbone de Paris et Métropole du Grand Paris

(Départ de Laurence Parisot.)

Laurence BERTRAND DORLÉAC rappelle que Charlotte HALPERN, qui est aujourd'hui présente à distance, avait proposé un projet d'adhésion à la coopérative carbone de Paris et métropole du Grand Paris. Des membres de ce conseil avaient souhaité connaître précisément les modalités juridiques pour sortir éventuellement de ce projet. Elle donne la parole à Léonard Gourinat, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés.

Léonard GOURINAT indique que les modalités de sortie possible de la société coopérative ont été précisées par une note qui a été envoyée avec la convocation à cette séance. Ces modalités pratiques consistent en l'envoi d'une lettre recommandée au président de la société coopérative, qui accepte la sortie sous conditions.

La première condition, est que la sortie du sociétaire, en l'espèce la FNSP, ne fasse pas passer le capital social de la coopérative en dessous d'un seuil de 18 500 €. Sachant que la participation de Sciences Po serait de 1 000 €, c'est-à-dire 10 parts sociales à 100 €, et que le capital social de la coopérative est actuellement de 1 254 200 €. En pratique, cette condition n'empêcherait donc pas la sortie de la Fondation, si tel devait être le cas.

La deuxième condition est que la sortie du sociétaire ne fasse pas passer en-dessous d'un seuil de trois le nombre de membres de la catégorie spécifique à laquelle le sociétaire appartient. Dans le cas de la FNSP, le sociétaire appartiendrait à la catégorie 'experts, institutionnels, chercheurs, partenaires, scientifiques'. À ce jour, on compte dans cette catégorie huit membres. Dès lors, cette condition ne contreviendrait pas à la sortie potentielle de la FNSP.

Enfin, dernier risque possible, comme pour tout mécanisme de participation, la participation aux pertes éventuelles en cas de sortie. Mais, cette perte étant limitée aux apports, ce risque paraît pratiquement négligeable, pour ne pas dire nul.

Laurence BERTRAND DORLÉAC remercie Léonard GOURINAT et soumet au vote la résolution.

➡ *Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'adhésion de Sciences Po à la Coopérative carbone de Paris et Métropole du Grand Paris.*

8. Point d'information sur le bilan du plan Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023

Laurence BERTRAND DORLÉAC cède la parole Solen LALLEMENT, référente égalité et lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Solen LALLEMENT débute son intervention par un point de contexte. Dans le cadre de la loi de transformation publique du 6 août 2019, tous les établissements et toutes les universités ont l'obligation de créer et de suivre des plans d'action égalité hommes-femmes. La première remise au ministère du plan de Sciences Po a eu lieu en octobre 2021. La finalisation du premier plan triennal 2021-2023, qui doit être remis au ministère pour suivi, est achevée.

Ce plan d'action est structuré autour de quatre principaux axes : l'évaluation et la promotion des politiques égalité et le traitement des écarts de rémunération ; la garantie à l'accès de l'emploi pour les hommes et les femmes ; l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ; la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les discriminations et les situations de harcèlement.

Sciences Po est à la fin de son premier plan. Les négociations pour le deuxième plan ont pris un peu de retard. Les nouvelles négociations s'ouvriront prochainement et se poursuivront à la rentrée.

Concernant l'axe 1, l'évaluation et la promotion des politiques égalité et le traitement des écarts de rémunération, il y a eu une présentation des bilans de la stratégie égalité hommes-femmes à l'ensemble des instances. Cela s'est doublé d'une intensification des communications vers les différents publics, notamment la mise à jour des pages 'égalité' de tous les sites Internet de Sciences Po, avec publication des rapports. Il était important de monter un peu en puissance sur ces aspects-là. La promotion de la recherche se poursuit également, notamment par les chercheurs du programme Presage, notamment par des conférences qui sont montées par ce programme. Il est important d'établir une corrélation entre la politique institutionnelle, la recherche et l'enseignement. Il y a eu aussi le renouvellement de l'obtention du label AFNOR « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Sciences Po est une des premières universités à l'avoir obtenu. Peu d'entre-elles ont rempli les conditions parce que l'audit est assez complexe et les critères d'attribution très exigeants, avec un grand nombre d'indicateurs à suivre. Sciences Po est passé en commission AFNOR en décembre et a obtenu le maintien de ce label pour cinq années supplémentaires.

Cette politique égalité, menée institutionnellement, est portée par la direction de l'engagement et par la direction des ressources humaines (DRH) de Sciences Po. Évidemment, une grande partie de ce qui concerne l'égalité professionnelle est pilotée par la DRH, cependant c'est un plan beaucoup plus large, qui s'adresse aux salariés mais aussi à toutes les autres communautés – dont les étudiants et les enseignants – d'où un lourd portage relevant aussi de la direction de l'engagement. Sur les écarts de rémunération, la mesure phare pour les réduire a été la mise en place d'enveloppes annuelles (30 000 €) destinées au rattrapage des écarts entre hommes et femmes. C'est la deuxième année qu'elle est octroyée.

Sur l'axe 2, la garantie de l'égal accès des femmes et des hommes à l'emploi, il y a eu un déploiement des mesures qui favorisent la mixité des métiers. Elle en cite deux. En phase de recrutement, il y a maintenant la publication de fiches inclusives. En outre, il y a une diversification des offres sur les différents canaux de diffusion des sites de recrutement, avec une attention particulière à l'inclusion de tout public. Pour la communauté académique, il y a eu une mise en place d'informations et de sensibilisations aux biais à destination des membres des comités de sélection, justement pour essayer de rééquilibrer la poursuite des efforts pour recruter plus de femmes dans la faculté permanente mais aussi que, selon les disciplines académiques, il y ait un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes.

(Départ de Yannig Gourmelon.)

Sur l'axe 3, l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, de nouvelles mesures ont été prises. L'accompagnement du télétravail a été poursuivi. Un effort de communication sur

les chartes a été fait, notamment celle sur la déconnexion. La mise en place d'aménagement d'horaires dans certaines circonstances – grève, rentrée scolaire –, etc. Toutes ces actions sont entreprises pour favoriser l'accompagnement et l'adaptation de l'organisation du travail en fonction de l'actualité. Un effort a également été fait sur le soutien de la parentalité, avec la création d'un espace d'allaitement au 9, rue de la Chaise ; 100 % des personnes qui l'ont investi en étaient satisfaites. La continuité de l'organisation d'événements liés à la parentalité, notamment « Sciences Mômes » qui va perdurer – la prochaine session aura lieu en octobre 2024.

Enfin, sur l'axe 4, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les discriminations et les situations de harcèlement. La politique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été renforcée depuis septembre 2021, avec un nouveau dispositif. **Solen LALLEMENT** fait une synthèse des temps forts : aujourd'hui, il y a des modules de formation pour l'ensemble des communautés à Sciences Po, qui doivent être suivis de manière obligatoire par les étudiants, les enseignants, les salariés et les doctorants. À chaque rentrée, cette obligation est rappelée à chaque nouvel arrivant. Il y a eu une véritable libération de la parole, puisqu'il y a une cellule d'écoute dont les statistiques montrent qu'elle est bien repérée. Beaucoup d'étudiants consultent cette cellule à un niveau soutenu. Concernant les enquêtes de signalement, il n'y a plus de « trous dans la raquette » ; chaque signalement est traité par une enquête et une réponse est apportée. De même, l'accompagnement de la référente violences sexuelles et sexistes a été en amélioration continue. 2022 était une première année de « rodage ». En 2023, a été marquée par sa priorisation et par l'amélioration des axes. Grâce aux retours des étudiants, ce dispositif est en amélioration continue. Pour ce qui a trait aux discriminations, Fanny ADDA est la référente pour la lutte contre les discriminations et pour la laïcité. Il y a presque un an d'écart dans la mise en place des plans d'action. Fanny ADDA a créé un groupe de travail en 2023 qui s'est décliné en plan d'action et qui va continuer courant 2024, avec la même obligation d'avoir des modules de formation à destination de toutes les communautés, un dispositif de signalement et, évidemment, un dispositif de prévention, d'accompagnement des victimes de discrimination.

Elle conclut par les perspectives.

Aujourd'hui, il s'agit de bâtir le plan 2024-2027. Beaucoup de choses vont être reprises de ce qui a fonctionné lors du précédent plan triennal, mais elle va se baser aussi sur les consultations des représentants du CSE, également sur les grandes consultations effectuées auprès des salariés en juin 2022 et 2023, enfin, sur les recommandations de l'AFNOR, qui fixe un cap à suivre. Parmi celles-ci, il a été demandé une intensification des formations sur les stéréotypes et les biais de genre pour toutes et tous. Une première vague a été destinée aux managers, mais il faut aller beaucoup plus loin pour travailler sur ces biais qui sont aussi le terreau potentiel de violences sexuelles et sexistes. Elle a bien conscience que c'est un des sujets fondamentaux à prendre en compte.

Également – et c'est la grande nouveauté –, la montée en puissance des correspondants EDI (équité-diversité-inclusion). Il y en a au sein de Sciences Po, qui permettent de diffuser et de faire infuser la politique égalité au sein des directions, mais il est important que cela ne soit pas uniquement porté par les directions, que cela vienne aussi du terrain. Fanny ADDA, Christine DAOULAS (référente pour le handicap) et elle-même ont décidé de créer un réseau des correspondants égalité, diversité, inclusion. Aujourd'hui, il y a des représentants dans chacune des directions, des services, à des niveaux hiérarchiques différents, qui permettent de diffuser largement et profondément cette politique, mais également de faire remonter des problématiques qui doivent être traitées.

Enfin, une attention particulière sera portée à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes pour les personnels académiques. C'est une priorité. Il y a une majorité

de femmes dans toutes les communautés de Sciences Po, mais au sein du personnel académique des efforts doivent être faits pour rééquilibrer, notamment dans certaines disciplines. La priorisation du plan sera donc mise sur cet axe-là avec le nouveau ou la nouvelle DFR, et portée par la nouvelle direction de Sciences Po.

Véronique MORALI remercie Solen LALLEMENT. Elle ajoute que si l'on s'inscrit plus largement dans ce que l'on pourrait appeler les objectifs CSRD – puisque c'est un des éléments des trajectoires qui doit être suivies –, elle considère qu'il serait assez utile d'avoir des objectifs un peu chiffrés pour cadrer les trajectoires. C'est bien d'avoir en tête les enjeux – ou les défis –, mais pour que ce conseil d'administration puisse suivre les avancées, il serait encore plus utile que ce soit objectivé par des chiffres. Si l'on parle de réduction des écarts de rémunération dans certaines filiales, à combien est-on, à quoi veut-on aboutir, dans combien de temps ? Idem pour le rééquilibrage entre les hommes et les femmes dans certaines filières académiques, etc. Cela permettrait vraiment de vérifier que toute une série de mesures ont abouti (ou pas), et cela s'inscrit dans ces trajectoires que toutes les institutions doivent suivre.

Inès FONTENELLE relève que dans le document, la question du nombre d'enseignants femmes, hommes, avec des pourcentages, figure bien. En réalité, elle a trouvé qu'il y avait de nombreux chiffres.

Véronique MORALI précise qu'elle parlait d'objectifs.

Inès FONTENELLE répond qu'il y en a également.

En revanche, pour les enseignants, pour l'année 2023, elle demande à quel pourcentage on en est. Le dernier chiffre présent est pour 2022. Elle se souvient que la direction de la formation avait indiqué que, dans certaines disciplines, on avait du mal à recruter des femmes. Qu'en est-il ?

Régine SERRA remercie et félicite Solen LALLEMENT pour le travail qu'elle a conduit dans un contexte qui n'était pas simple. Les violences sexuelles et sexistes ont beaucoup impacté Science Po. Elle a tenu la barre. Régine SERRA la remercie pour cela parce qu'elle est parvenue à poursuivre le travail déjà engagé.

Solen LALLEMENT indique que, pour la labélisation AFNOR, il y a des objectifs chiffrés qui sont beaucoup plus détaillés, qu'elle pourra faire parvenir et partager avec les membres du conseil.

Pour les enseignants, un travail a été fait, avec un taux d'amélioration, mais qui est encore trop fin pour pouvoir dire qu'il y a eu une grande évolution. C'est un travail à mener vraiment avec la nouvelle direction de la formation et de la recherche, parce qu'il y a des choses à diffuser dans beaucoup plus de directions ; et surtout, il faut embarquer tous les services liés à la DFR pour qu'il y ait des résultats plus tangibles.

À propos des critères d'évaluation des stéréotypes, **Laurence BERTRAND DORLÉAC** aimerait savoir ce qu'il se passe dans les autres Universités, et également dans les entreprises, parce que tout un travail se mène dans celles-ci, qui n'est pas tout à fait différent – loin de là – de ce qui se mène à Sciences Po.

Elle ajoute que s'il n'y a pas de questions diverses, elle donne rendez-vous aux membres du conseil au 20 septembre à 15 heures. Elle les remercie pour leur présence, leur dynamisme dans leurs questions et leurs propositions, également dans leurs critiques, qui sont constructives.

La séance est levée à 18 heures